

# GUIDE DES AIDES



## POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS DES PROFESSIONS DE SANTÉ

**PROMOTION 2025/2026**



# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>3</b>
<b>CHOISISSEZ VOTRE FORMATION</b> .....	<b>4</b>
<b>CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES INFRA-BAC</b> .....	<b>5</b>
Formations ambulanciers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture.	
<b>CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES POST-BAC</b> .....	<b>31</b>
Formations ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs d'électroradiologie médicale et infirmiers.	
<b>NOS COORDONNÉES</b> .....	<b>61</b>

# AVANT-PROPOS

***Vous donner la possibilité de suivre votre formation dans les meilleures conditions possibles, tel est notre objectif.***

Ainsi, ce guide pratique vous propose – sur un support unique - un panorama assez complet des informations et aides mises en place pour améliorer la vie des apprenants. Ces aides sont classées par thématique et/ou par formation.

Pour y accéder, il vous suffit de :

- cliquer sur la [formation](#) qui vous intéresse et vous y retrouverez toutes les thématiques associées.

OU

- cliquer sur une thématique particulière classée par niveau de formation :
  - \* [les thématiques concernant les élèves des filières infra-bac](#) : formations ambulanciers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture.
  - \* [les thématiques concernant les étudiants des filières post-bac](#) : formations ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs d'électroradiologie médicale et infirmiers.

Enfin, ce guide a notamment été alimenté par toutes les aides régionales individuelles proposées par la Région Sud pour nos apprenants. Elles sont identifiées par le logo.



# CHOISISSEZ VOTRE FORMATION



[Diplôme d'État d'Ambulancier \(site de Toulon\)](#)

[Diplôme d'État d'Aides-Soignants \(sites de Toulon, Brignoles, Draguignan et Saint-Raphaël\)](#)

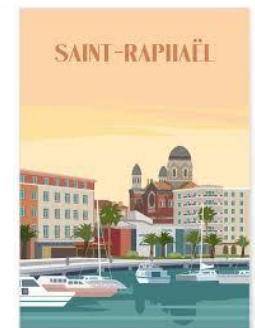
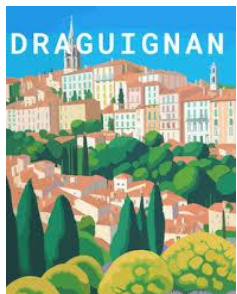
[Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture \(sites de Toulon et Saint-Raphaël\)](#)

[Diplôme d'État d'Ergothérapeute \(site de Toulon\)](#)

[Diplôme d'État de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale \(site de Toulon Les Lices\)](#)

[Diplôme d'État de Psychomotricien \(site de Toulon\)](#)

[Diplôme d'État d'Infirmier \(sites de Toulon, Draguignan et Saint-Raphaël\)](#)



# CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES INFRA-BAC (1/2)

## RECHERCHE DE LOGEMENT



## AIDES AU LOGEMENT



## AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES



## AIDES ALIMENTAIRES



## TRANSPORTS – AIDES À LA MOBILITÉ



## ACCOMPAGNEMENT HANDICAP





# RECHERCHE DE LOGEMENT (1/2) – FILIÈRES INFRA-BAC -

## Les partenaires locaux

 [La Maison de l'Étudiant à Toulon](#)  
(3-7 Rue de la Glacière) 04.83.16.65.20.

et

 [La Maison de l'Étudiant à Draguignan](#)  
(247 rue Jean Aicard) 04 94 76 19 05

Partenaires incontournables, ces deux services proposent aux étudiants et élèves une liste de logements référencés et vous mettent en relation avec les propriétaires, les associations, et autres partenaires locaux. Ils vous aideront aussi dans vos démarches administratives d'accès au logement. **N'hésitez pas à les contacter.**

 [l'association ensemble2générations](#) à Toulon

En contrepartie d'une chambre meublée, le jeune s'engage sur une présence régulière et/ou de petits services rendus (loyer à partir de 10€ par mois) ou seulement quelques moments de convivialité sans aide régulière (à partir de 200€ par mois). Contribution à l'association : 380 €.

 [L'Agence de colocation « COLOCATERE »](#), à Toulon,

Cette agence propose une solution d'hébergement dans des colocations rénovées bénéficiant toutes de salles de bains privatives.

 [Site de la mairie de Saint Raphaël](#) propose des offres de locations pour la jeunesse

 [Association A.L.I.N.E.A à Toulon](#)

6, traverse Lirette tél : 04.94.09.22.40 : Accompagnement des jeunes de 18 à 30 ans en difficultés vers le logement.

➤ [Les missions locales](#) pour les jeunes de 16 à 25 ans.

## Les résidences étudiantes privées

Ces résidences proposent aux étudiants et élèves des logements meublés, des espaces collectifs et de services sur un modèle similaire aux résidences CROUS. Voici les résidences recensées sur nos territoires :



### Toulon :

- Résidences Fac Habitat [Norbert Ségard et Maison de l'Étudiant](#).
- Résidences GSA [Mayol](#) et [Alfred Nobel](#).
- Résidence [Garden City Toulon](#).
- Résidence [Les plus belles années Carré Vérane](#).
- Résidence [Cap Campus Le Kerylos](#).
- Résidence [Philippe le Bon](#) : 04 94 36 12 25
- Résidence [Les Bartavelles](#).
- Résidence [oui living Toulon](#).



### La Garde :

- Résidences Campus International [Les Asphodèles et le Saint Henri](#).
- Résidence [Laura Lisa](#).
- Résidence [Le Beaulieu](#).



### La Valette :

- Résidences Fac Habitat [Estérel 1 et 2](#).



### Saint-Raphaël :

- Résidence Fac Habitat [Les Magnolias](#).



### Fréjus :

- Résidence Fac Habitat [La Maison des Etudiants](#)



### Draguignan :

- Résidence Saiem [Villa des Moulins](#).

# RECHERCHE DE LOGEMENT (2/2) - FILIÈRES INFRA-BAC -

## Logement temporaire – Action logement

Cette plateforme propose des logements temporaires pour une courte ou longue durée.



Pour les élèves majeur ou mineur émancipé, en contrat d’alternance, salarié en CDD ou CDI dans une entreprise du secteur privé d’au moins 10 salariés.



[Créez votre compte](#), et déposez votre candidature sur le logement de votre choix.

## Autres acteurs et circuit traditionnel

### Etuloge

<https://www.location-etudiant.fr/>

<https://www.studapart.com/fr/logement-france>

<https://www.immojeune.com/>

<https://www.seloger.com/>

<https://www.pap.fr/>

<https://www.leboncoin.fr/>



Astuce : [DossierFacile](#) est un site qui vous permet de créer un dossier de location numérique sécurisé, regroupant toutes les pièces justificatives nécessaires à la location et labellisé par l’Etat. Une fois le dossier validé, il vous suffit de renvoyer ce dossier sous forme de lien URL ou en format PDF afin de répondre en 1 clic aux offres de logement et rassurer votre futur.e propriétaire.

# AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (1/3) – FILIÈRES INFRA-BAC -

## Les Allocations Logement de la CAF



Elles sont attribuées quel que soit le type de location (privé, colocation...).  
Le nom du locataire doit apparaître sur le bail.

Le locataire ne doit pas avoir de lien de parenté avec le propriétaire.

Les apprentis bénéficient d'un forfait ; ce qui leur garantit un revenu minimum.

**Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur CAF ?**

[Cliquez ici](#)



La demande doit se faire une fois le bail signé via [votre espace personnel créé sur le site de la CAF](#)

L'élève doit déclarer ses ressources personnelles et non les revenus de ses parents.

Il y a un mois de carence. L'aide est effective à partir de la fin mois suivant la demande et n'a pas d'effet rétroactif : **Il faut donc effectuer cette démarche dès votre entrée dans le logement.**

[Contacter la CAF du Var](#)

## La Garantie Visale – Action logement

**Personne ne peut se porter garant pour vous pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives ?**

Visale est une caution locative qui vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

Elle peut couvrir de 9 à 36 mensualités impayées. Le locataire devra ensuite rembourser à l'organisme les sommes avancées selon un échéancier qui peut être aménagé.

Le loyer ne doit pas dépasser 1300€ et le bailleur doit être inscrit sur la plateforme.



Elle s'adresse à tous les publics entre 18 et 30 ans et aux salariés de plus de 30 ans sous certaines conditions.

**Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur VISALE ?**

[Cliquez ici](#)



[Créez votre dossier sur la plateforme](#) et obtenez votre visa qui précisera la durée de validité et le montant garanti. Cette démarche peut être effectuée avant toutes recherches de logement.

## AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (2/3) – FILIÈRES INFRA-BAC -

### L'avance « Loca-Pass » - Action logement -

**Loca-Pass est une aide gratuite sous forme d'un prêt à 0% pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie.**

Le montant de l'aide ne pourra excéder 1 200€. La durée de remboursement du prêt peut être alignée sur la durée du bail, prorogée jusqu'à 3 mois après le départ ou de 25 mois maximum en fonction des cas. Le remboursement mensuel ne peut être inférieur à 20€.

Cette aide ne peut être cumulée avec le [Fonds de Solidarité au Logement](#).



Elle s'adresse aux salariés du secteur privé, au moins de 30 ans en formation professionnelle ou en recherche d'emploi.

**Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Loca-Pass ?**

[Cliquez ici](#)



[Créez votre compte personnel sur la plateforme](#), remplissez votre dossier, imprimez-le et envoyez-le, complet, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée. Le dossier doit être finalisé 2 mois après l'entrée dans le logement.

### Le Fonds de Solidarité au Logement ou à l'Energie (FSL)

**Il s'agit d'une aide départementale permettant d'accompagner les personnes en difficultés financières vers l'accès ou le maintien dans un logement.**

Elle peut prendre en charge le dépôt de garantie, l'assurance habitation, l'ouverture des compteurs de fluides, les frais d'agence, des mobiliers de première nécessité, des impayés de loyers, de paiement de factures d'eau, électricité, gaz...). Elle peut être versée sous forme de prêt à rembourser ou sous forme de subvention sans remboursement.



Locataires, propriétaires, personne hébergée gratuitement.



Si vous êtes allocataire de la CAF, il vous suffit de prendre contact avec votre caisse. Dans le cas contraire, il est préférable de contacter votre assistante sociale qui fera la demande pour vous.

**Pour trouver votre interlocuteur en fonction de votre situation :**

[Cliquez ici](#)



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement ou ADIL - [Liste des centres et permanences du Var](#)

# AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (3/3) – FILIÈRES INFRA-BAC -

## Mobili-Jeune – Action logement



**Vous avez moins de 30 ans et êtes en contrat d'apprentissage dans une entreprise du secteur privé. Vous avez un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 1 413.54€.**

**Vous devez changer de résidence principale pour vous rapprocher de votre travail ou vous êtes en situation de double résidence.**

**Votre nouveau logement est à plus de 70 km de votre ancienne adresse (ou une durée de trajet supérieur à 40 minutes de votre ancienne adresse).**

**La date du bail doit être datée de 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de votre contrat.**



**Vous pouvez bénéficier d'une aide variant de 10€ à 100€ par mois, plafonnée à 1100 € par année de formation (après déduction de l'APL). L'aide peut porter sur 2 années de formation maximum.**



**Créez votre compte sur la plateforme dédiée, renseignez le dossier et versez les pièces justificatives. La demande doit être réalisée 3 mois avant ou 3 mois après le début du contrat en alternance.**

**Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Mobili Jeune ?**

**Cliquez ici**




**Vous trouverez également aides et conseils utiles dans le [Guide du Logement Jeunes Provence Alpes Côte d'Azur](#)**

# AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (1/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

## La Bourse Régionale d'Études



 **Concerne tous les élèves en cursus complet ou partiels (si nombre d'heures supérieur à 70H). Aucune condition d'âge ou de résidence sur le territoire régional. Elle ne peut être cumulable avec la [Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle](#).**

**Public éligible : les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une rémunération France Travail (exceptée la Rémunération de Fin de Formation et l'ASS), les personnes en recherche d'emploi ayant interrompu leur parcours scolaire depuis moins de 14 mois).**



La bourse régionale est comprise entre 1 454 € et 6 335 € et est versée en 10 mensualités.



Les demandes doivent être déposées sur la [plateforme dédiée](#). Un code établissement est nécessaire et vous sera communiqué par l'IFPVPS dans votre dossier d'inscription. La demande peut être déposée jusqu'à 30 jours après l'entrée en formation.

**N'oubliez pas d'avertir votre secrétaire dès la transmission de votre dossier. Celle-ci devra valider votre entrée en formation sur le**

**La bourse est attribuée sur critères sociaux. Nous vous conseillons fortement de ne pas préjuger d'un éventuel refus et de déposer systématiquement une demande de bourses.**

Ainsi, en cas de changement durable de situation familiale et/ou de ressources en cours d'année, il sera possible de demander une réévaluation de vos droits. [Voir procédure](#) - Pour plus d'informations, voir [le cadre d'intervention](#)

## La Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle



Concerne les personnes en recherche d'emploi de plus de 16 ans et non indemnisées par France Travail, les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'ASS et l'ATA, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et de la prestation de compensation, les personnes cumulant travail et formation dans certaines conditions.

Elle ne peut être cumulable avec la [Bourse Régionale d'Études](#).



La rémunération mensuelle est comprise entre 224.68€ et 769.49€ (barèmes appliqués du 01/04/2025 au 31/03/2026). Elle est proratisée au nombre d'heures de formation pour les élèves en cursus partiels.

Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'un barème représentant 100% de leur salaire antérieur, plafonné à 2170,90 € s'ils ont travaillé 6 mois pendant une période de 12 mois ou 12 mois pendant une période de 24 mois (bulletins de salaire à l'appui).

Cette aide ouvre droit à une protection sociale prise en charge par la Région et des indemnités de transport et d'hébergement précisées dans les rubriques du guide, en cliquant sur le lien suivant [Aide mensuelle au transport et à l'hébergement](#).



Les élèves concernés doivent s'adresser à leur institut de formation pour effectuer leur demande de rémunération. L'établissement est chargé de constituer et déposer le dossier de demande de rémunération auprès du prestataire mandaté par la Région. Pour plus d'informations, voir [le règlement régional](#)

# AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (2/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

## La Bourse Régionale au mérite



Concerne tous les lycéens ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat dans un des lycées de la région Provence Alpes Côte d'Azur.



300 euros pour les bacheliers 2025.



Les demandes doivent être déposées du 10 juillet au 30 septembre 2025 sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

## Major de promo



Tous les élèves et étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.



Le montant est de 400 euros par major de promotion. En cas d'exæquo, tous les majors bénéficient de l'aide.



Les demandes doivent être déposées sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

L'identité des majorants de chaque promotion est transmise par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement.

Pour simplifier leurs démarches, la Région adresse aux majorants un mail pour les inviter à déposer leur demande en ligne. Chaque dossier doit être complété sur la plateforme régionale dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'envoi du mail transmis par la Région.

Les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier doivent être jointes directement et exclusivement dans le dossier dématérialisé. Toute demande de modification et/ou de dépôt de pièces complémentaires doit obligatoirement intervenir via la messagerie sécurisée accessible dans le dossier dématérialisé.

# AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (3/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Indemnités France Travail

Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail sur les rémunérations possibles avant de vous inscrire en formation !

Plusieurs types de rémunérations de France Travail durant la formation sont possibles et vont dépendre de votre situation en tant que demandeur d'emploi. Les conditions d'attribution dans un 1er temps dépendent de votre indemnisation. Ensuite, en fonction de la durée de la formation vous saurez quelles rémunérations vous pouvez percevoir.

- 1- Dans la limite de vos droits, en fonction de votre indemnisation actuelle, vous serez indemnisés au titre de l'**ARE-F** (Allocation de Retour à l'Emploi Formation), l'**ASP-F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation) ou de l'**ATI-F** (Allocation des Travailleurs Indépendants Formation).
- 2- Si la durée de vos droits est insuffisante pour percevoir l'une de ces allocations jusqu'à la fin de la formation, et que vos droits n'ont pas été rechargés, deux dispositifs peuvent vous être proposés en fonction de votre situation :  
**Le Complément de Fin de Formation (CFF)** qui équivaut à l'allocation que vous touchiez auparavant attribuée pendant 182 jours maximum de formation (la formation devant être supérieure à 6 mois).  
**La Rémunération de Fin de Formation (RFF)**. Son montant est égal au montant perçu en ARE-F ou ASP-F, ou ATI-F et plafonné à 769.49€ par mois. Cette rémunération est cumulable avec un revenu professionnel mais pas avec les bourses d'études.  
**NB** : Les listes nationales et régionales des métiers éligibles à la RFF sont mises à jour et publiées chaque début d'année et publiées en début.

La durée d'indemnisation cumulée de l'allocation chômage formation + CFF (si éligible) + RFF est limitée à 3 ans.

- 3- Si vous percevez l'**ASS** (Allocation de Solidarité Spécifique), vous serez indemnisés au titre de l'**ASS -F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation).

## Le dispositif démission - reconversion



Permet de démissionner et de bénéficier des allocations chômage



Salariés du privé en CDI ayant travaillé 5 années en continu (soit 1300 jours) chez un ou plusieurs employeurs.



Toutes les informations [ICI](#)

Avant de démissionner, faites-vous accompagner par le Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP), un service gratuit et individuel. C'est une étape obligatoire pour déposer votre demande. [Liste des organismes à contacter, région par région](#)  
 Monter un dossier avec le CEP et faites-le parvenir à transitions-pro pour validation et inscrivez-vous comme demandeurs d'emploi dans les 6 mois qui suivent la validation.

## Aides à la garde d'enfants (AGE) – France Travail

Vous élevez un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ? [L'AGE](#) peut vous permettre de payer vos frais de garde.



Sont concernés les demandeurs d'emploi peu ou non indemnisés.



L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder.



La demande est à faire depuis votre espace personnel sur [francetravail.fr](http://francetravail.fr), en y joignant les justificatifs, au plus tard dans les 3 mois qui suivent votre entrée en formation ou auprès de votre conseiller.

# AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (4/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Acteurs à consulter – partenaires locaux

Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas et parlez-en au référent social vie étudiante de l'IFPVPS ou à votre référent administratif.

- Les Référents de l'Institut :
  - Le référent vie sociale vie étudiante : [nathalie.salaris@ifpvps.fr](mailto:nathalie.salaris@ifpvps.fr)

Tél : 04.22.07.00.60 -

- Votre secrétariat de scolarité :

<https://www.ifpvps.fr/toutes-nos-coordonnees/>



Certaines mairies proposent des bourses municipales d'aides aux jeunes (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation, Revenu Minimum Etudiant). Il convient de vous renseigner auprès de la [mairie de votre lieu de résidence](#).



Certaines mairies proposent des « cartes Jeunes » gratuites, ouvrant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés. Il convient de vous renseigner auprès de la [mairie de votre lieu de résidence](#).

Exemples :



TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.



LA GARDE : propose [la carte Pass'Jeune](#), réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés.



SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.



FRÉJUS propose [une Carte Jeune](#) pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.

## Acteurs à consulter – partenaires locaux

- Les [MISSIONS LOCALES du Var](#) pour les moins de 26 ans.

Afin de pouvoir bénéficier d'un suivi dans votre projet de formation et d'aides ponctuelles une fois entrés en formation, nous vous conseillons vivement de vous inscrire à la mission locale dépendant de votre lieu de résidence en amont de votre inscription au concours.

- Les [UNITES TERRITORIALES SOCIALES](#) du département (si vous n'êtes pas déjà suivi par une assistante sociale)
- Les [travailleurs sociaux des CCAS du Var](#)

# AIDES ALIMENTAIRES (1/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Épicerie étudiante à La Garde et Toulon



À destination de tous les apprenants de l'IFPVPS habitant le Var.



Épicerie Etudiante – 232 rue Denis Papin – 83130 La Garde

Horaires : mercredi et vendredi de 14h à 18h30.  
En juillet et Août : le vendredi de 14h à 18h.



Épicerie Etudiante – Ordre de Malte – 14 rue de Malte – 83000 Toulon

Horaires : mardi de 16h à 19h.

1 panier par semaine de 6 euros pour environ 70 euros de marchandises.

2 paniers si enfants (12 euros).

Fruits et légumes frais à 1.20€ le kilo.

Protections hygiéniques gratuites.



Pour s'inscrire, venir les jours de distribution avec les pièces justificatives suivantes : carte nationale d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité, justificatif de domicile (dans le Var), livret de famille (étudiants et élèves avec enfant)

Adhésion pour l'année 10€.



06. 33. 02 05 38



Courriel : [epicerieetudiants@gmail.com](mailto:epicerieetudiants@gmail.com)

## Épicerie solidaire à Saint-Raphaël



480 boulevard de l'Aspé.

Les prix des produits sont compris entre 30 et 50% de leur valeur traditionnelle.  
Les adhérents ont accès à l'épicerie 1 fois par semaine.  
L'adhésion est de 3€.



L'adhésion est soumise à la décision d'une commission qui étudiera le projet d'accompagnement présenté au travers d'une fiche de liaison.  
Cette fiche disponible, auprès de votre référent administratif à l'IFPVPS, pourra être remplie par ses soins ou par un travailleur social.

Elle sera envoyée par mail.

La commission décidera alors de l'aide accordée.



06.60.63.68.04



[association.esaf@gmail.com](mailto:association.esaf@gmail.com)

**N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités en fonction de votre lieu de résidence**

## AIDES ALIMENTAIRES (2/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

### Épiceries solidaires à Draguignan

📍 La Musette - 462 bd John Kennedy – 06.66.00.53.88



Elle permet de réaliser un projet d'économie pour régler une facture, réparer une voiture, acheter du mobilier ...

Le taux de participation aux courses varie entre 10 ,15 ou 20 % en fonction du reste à vivre et de la composition familiale.

Horaires d'ouverture : Mardi : 10h- 17h (jusqu'à 18-19h sur rendez-vous) / Jeudi 12h30-17h et vendredi : 10h-12h.

📄 Un dossier (à vous procurer auprès de votre secrétariat ou à [estelle.mary@fratelli-udv.fr](mailto:estelle.mary@fratelli-udv.fr)) est à remplir par un travailleur social et est soumis à la décision d'une commission qui se réunit 1 fois par mois. Une adhésion de 1 € est demandée lors du 1er passage.

N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités en fonction de votre lieu de résidence

### Aides alimentaires à Brignoles



**Association SOLCOVAR** : Distribution de colis alimentaires à Pignans, Gonfaron, Besse sur Issole, Brue Auriac et Saint-Maximin.

Pour tout renseignement et rendez-vous, appeler Madame Aurore Rolland au 06.02.66.13.75 – Mail : [rollandaurore@yahoo.fr](mailto:rollandaurore@yahoo.fr)



Association ESSOR + : 55 av Adj Chef M L' Broquier

Informations : au 04 94 69 18 89 ou [essorcv@gmail.com](mailto:essorcv@gmail.com)

N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités en fonction de votre lieu de résidence

# AIDES ALIMENTAIRES (3/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Autres ressources

### Les chèques services

Renseignez-vous directement auprès de votre assistante sociale.

Si vous n'avez pas d'assistante sociale, contacter [l'UTS de votre secteur](#) (pour les plus de 25 ans) ou [votre mairie](#).

Contactez [votre mission locale](#) si vous êtes déjà inscrit.



Paniers repas ou repas chaud en centre ou auprès d'un Camion du Cœur

S'inscrire chaque année auprès de [l'antenne locale la plus proche de chez vous](#).

### LA CROIX ROUGE

Sous conditions de ressources et sur orientation d'un travailleur social.

Prenez contact auprès du centre le plus proche de chez vous en [cliquant ICI](#)

### LE SECOURS POPULAIRE

Sous conditions de ressources

S'inscrire directement auprès [d'une antenne locale](#).

# TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (1/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Les transports en commun



Les Lignes Régionales desservies par les bus et trains **TER ZOU Ma Région Sud** sont présentes sur tout le territoire.



A l'intérieur des métropoles on retrouve les sociétés de lignes de bus suivantes :



Toulon - La Garde : **le Réseau Mistral** : abonnements et tarifs préférentiels en fonction de votre statut : jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, salariés, stagiaires rémunérés...



Saint-Raphaël : **Le Réseau Estérel**, avec la possibilité d'abonnements, de tarifs préférentiels avec notamment le pass Dynamic réservé à tous les étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Saint-Raphaël. (Fournir un certificat de scolarité)



Draguignan : **Tedbus** avec la possibilité d'abonnements et de tarifs préférentiels pour tous nos étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Draguignan (fournir un certificat de scolarité)



Brignoles : **Mouv'enbus** : **tarifs préférentiels et abonnements** pour les personnes en apprentissage ou en formation rémunérée.

Vous trouverez sur le site **ZOU ! Ma Région Sud** votre itinéraire quelle que soit la ligne de bus utilisée.

## Pass Zou ! Études



Accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport régionaux Zou (train et bus) à tous les élèves et étudiants âgés de moins de 26 ans, valable du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 août de l'année scolaire.



Le montant annuel est de 90 € (45 € pour les familles ou les élèves dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 710 €)



La demande doit être déposée **sur le site régional dédié** avant le 31 mai.

### La carte Zou Solidaire et la Carte Zou solidaire +



Carte Zou solidaire : 50 % de réduction valable 1 an.  
Si Quotient familial CAF compris entre 601 et 800 € / mois.



Carte Solidaire + : 90 % de réduction  
si Quotient familial CAF inférieur ou égal à 600 €/mois ou bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé.



Déposez votre demande de carte **sur le site régional dédié**.

Pour plus d'informations, cliquez **ICI**

### Carte Zou mallin

30 % de réduction pour 1 personne + 1 accompagnant : 20€ par an. Cliquez **ICI**

# TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (2/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Aides au permis de conduire

- **Permis à 1 euro** pour les jeunes entre 15 et 25 ans. C'est un prêt de l'État mis en place avec des banques et des écoles de conduite partenaires destinés au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire. [Vérifier votre éligibilité.](#)
- **CFP** : vous pouvez utiliser votre [Compte Personnel de Formation](#) pour financer la préparation aux épreuves de toutes les catégories de permis.
- **La métropole Toulon Provence Méditerranée** propose une aide au cofinancement du permis B à ses résidents, stagiaires de la formation professionnelle (rémunérés par France Travail) et les jeunes - hors étudiants suivis par une mission locale.
- Enfin, [certaines mairies](#) proposent des aides. Il convient de vous renseigner auprès des Missions Locales, France Travail, Bureaux Municipaux de l'Emploi, référents PLIE et Avie Cap Emploi.
- Aides au permis de [CERFAH](#)  
C'est une aide de 500€ réservée aux apprentis après 6 mois de contrat.
- [Les écoles de conduite associatives](#) s'adressent à celles et ceux qui rencontrent des difficultés économiques ou sociales ne leur permettant pas de suivre une formation au sein d'une école de conduite du secteur marchand. Les publics accueillis dans ces écoles associatives sont généralement orientés par les travailleurs sociaux, les missions locales, les pôles emploi, les collectivités locales, etc.

## Le Covoiturage

Des applications pour vos covoiturages du quotidien vous permettent de partager les trajets : [Karos](#), [blablacar](#), [mobicoop](#)....

Vous pouvez trouver aussi sur ce [site des aires de covoiturage](#) à proximité de votre position.



### Secteur Toulon-est

**Nouveau ! La ligne de covoiturage ZOU ! COVOIT' entre Toulon - Cuers**

Les conducteurs s'inscrivent sur l'application et indiquent les arrêts par lesquels ils vont passer. Sans réservation, le passager se présente à un arrêt et fait une demande. Les conducteurs sont avertis par une notification via l'application et les panneaux lumineux.

Le conducteur est indemnisé à hauteur de 0.50 € par trajet déclaré même sans passager ; 1€ pour tout trajet inférieur ou égal à 10 km et 0.10 €/ km au-delà de 10km.

Le passager paye 2.10€ par trajet (tarif inclus dans le pass proximité et Zou études)



### Secteur de Saint-Raphaël

[Le covoiturage malin avec Estérel Côte d'Azur Agglomération](#) via l'application BlablaCar Daily (application)

Le conducteur est rémunéré entre 1,5 € et 3€, Pour des trajets entre 2 et 80km, 6 trajets maximum par jour (2 voyages pour 3 passagers) limité à 150 € par mois. Gratuité pour le passager.

## Parkings

Vous trouverez des places des parkings à proximité de tous nos sites de formation. A Toulon, le parking couvert de [Zenith-Préfecture](#) propose à nos étudiants et élèves des tarifs d'abonnement de 33.80 € par mois.

# TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (3/4) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Aide mensuelle au transport et à l'hébergement



Les stagiaires de la formation professionnelle (personnes en recherche d'emploi non indemnisées par France Travail) rémunérés par la Région en formation d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier ou d'aide-soignant.



Les élèves concernés doivent s'adresser à leur institut de formation pour effectuer leur demande de rémunération et déclarer la distance entre leur domicile fiscal et le lieu de la formation ou du stage (possibilité de changer leur situation en cours d'année). L'établissement est chargé de solliciter l'aide au transport et à l'hébergement auprès du prestataire mandaté par la Région.



Une prise en charge mensuelle du transport seul, du transport et de l'hébergement ou de l'hébergement seul peut être effectuée en fonction de la situation du stagiaire, de la distance entre le lieu de formation et le domicile selon les barèmes suivants :

Pour les travailleurs handicapés, les remboursements sont les suivants :

Stagiaires âgés de moins de dix-huit ans	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement des trois quarts des frais de transport à raison d'un voyage mensuel
autres stagiaires :	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement en totalité des frais de transport pour un voyage par trimestre si la durée du stage est supérieure à trois mois

## Aide mensuelle au transport et à l'hébergement



Type de public	Distance domicile/lieu de formation	Transport seul	Transport en cas d'hébergement	Hébergement seul	Transport et hébergement
Personnes en recherche ou privée d'emploi de moins de 18 ans ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	37,20 €	37,20 €
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	13,95 €	37,20 €	51,15 €
	Plus de 50 km	32,93 €	24,85 €	37,20 €	62,05 €
Personnes en recherche ou privée d'emploi de 18 ans et plus ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €	
	Plus de 50 km	32,93 €	0 €	81,41 €	
Personnes en recherche ou privée d'emploi :	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €	
	Plus de 50 km à 250 km	32,93 €	0 €	81,41 €	
	Plus de 250 km	53,36 €	0 €	101,84 €	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents isolés</li> <li>• Femmes seules enceintes</li> <li>• 6 mois d'activité salariée</li> <li>• Mère de famille, 3 enfants</li> <li>• Femme veuve, séparée, divorcée moins de 3 ans</li> </ul>					

# ACCOMPAGNEMENT HANDICAP - FILIÈRES INFRA-BAC

## Allocation aux adultes Handicapés (AAH) - CAF



Pour les personnes en situation de handicap, âgées de 20 ans et plus éligibles en fonction du taux d'incapacité qui est déterminé par la Commission des Droits et de l'Autonomie de Personnes Handicapées (CDAPH) et de leurs ressources.



Prestation financière mensuelle destinée à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap.



Dossier à constituer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence

[Cliquez ici](#) pour trouver la vôtre.

## Les Référents Handicap de l'IFPVPS

Tout étudiant/élève en situation de handicap peut solliciter à l'IFPVPS le référent handicap de son site de formation.

Le référent handicap vous orientera en fonction de vos besoins et facilitera votre intégration dans l'Institut :

- Écoute et soutien psychologique
- Orientation vers les dispositifs d'aide adaptés
- Mise en place d'aménagements spécifiques pour faciliter la poursuite de la formation

Le référent institutionnel est :

Mme Estelle LAVE. Tél : 04 94 00 58 87

Mail : [estelle.lave@ifpvps.fr](mailto:estelle.lave@ifpvps.fr)

Pour le site de Saint- Raphaël, il convient de s'adresser à :

Madame Anne DUCOURNEAU. Tél : 04.98.11.38.70

Mail : [anne.ducourneau@ifpvps.fr](mailto:anne.ducourneau@ifpvps.fr)

# SANTÉ (1/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Être Assuré autonome



Dans les mois suivant votre 18ème anniversaire, votre caisse primaire d'assurance maladie vous envoie un courrier postal vous indiquant que vous bénéficiez désormais de la prise en charge de vos soins sous votre propre numéro de sécurité sociale. Il vous invite à créer votre propre compte ameli.

Vous n'êtes plus rattachés à vos parents et gérez désormais votre santé.



L'assurance maladie prend en charge 70% des frais médicaux. Pour les compléter, il convient d'adhérer à une complémentaire santé. Vous pouvez rester sur la mutuelle de vos parents ou souscrire une autre mutuelle.

En cas de ressources financières modestes, il y a la possibilité de bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire. Elle est gratuite ou coûte 1€ par jour.

[Lien vers la complémentaire santé solidaire.](#)



- Pensez à créer son compte sur [Ameli. fr](https://ameli.fr)
- Pensez à déclarer un médecin traitant pour un suivi adapté et un meilleur remboursement de la part de l'assurance maladie.

## Pass Santé Jeunes



Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.



Avoir entre 15 et 26 ans.



L'aide régionale prend la forme de 12 coupons dématérialisés :

- 1 e-coupon « **consultation médicale** » d'un montant maximum de 42€, utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste (gynécologue, pédiatre, sage-femme, dermatologue) exerçant en région Provence Alpes Côte Azur.
- 1 e-coupon « **analyses biologiques** » d'un montant maximum de 30 € (sur présentation d'une ordonnance).
- 1 e-coupon « **Implant, D I U, diaphragme** » d'un montant maximum de 130€ (sur présentation d'une ordonnance).
- ou 4 e-coupons « **pilule, patch, anneau** » d'un montant maximum de 30€ par trimestre sur présentation d'une ordonnance.
- 1 e-coupon « **préservatifs ou protections périodiques** » d'un montant maximum de 30 € utilisable en plusieurs fois en pharmacie.
- 1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.
- 3 e-coupons « **vaccination Human Papillomavirus HPV** » : achat du vaccin pour un montant unitaire de 40.90€ et 8.95 € pour chaque acte.



La demande ainsi que l'utilisation des coupons se fait via [l'application Pass Santé Jeunes Région Sud.](#)

Service Pass Santé Jeunes de la Région Sud : 04 88 73 80 00

# SANTÉ (2/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Consultations gratuites

L'association « Epicerie Etudiante de La Garde organise Des visites médicales **gratuites sur rendez-vous** pour tous les élèves inscrits à l'Épicerie.

**Jours et horaires : Le mercredi entre 14h et 16h et le vendredi de 10h à 12h sur leur site de La Garde, 232 rue Denis Papin.**

**Téléphones : Claude 06 33 02 05 38**

- Brigitte 06 70 07 87 48
- Suzie 06 26 47 51 83

## Dispositifs Santé Psy

Prendre soin de sa santé mentale, c'est aussi avancer plus sereinement dans sa formation. Si vous ressentez un mal-être, si vous vous questionnez sur vous-même ou vivez une situation difficile, ne restez pas seul(e). Découvrez toutes les ressources à votre disposition

**PASS SANTE JEUNES** 

1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.

**MON PARCOURS PSY** : Ce dispositif permet de bénéficier de 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie et partenaire du dispositif. Vous devez faire l'avance des frais (50 € la séance). Vous serez ensuite entièrement remboursé par la sécurité sociale et la mutuelle.

**FIJ Santé Jeunes : 0 800 235 236 pour les 12-25 ans**

**Le numéro national de prévention du suicide : 3114.** Ecoute professionnelle et confidentielle 7j/7 - 24h/24.

**Association de Soins aux Professionnels de Santé (SPS) : numéro vert ouvert 7j7 et 24h24, gratuit, anonyme et confidentiel 0 805 23 23 36.**

➤ [SOMMAIRE](#)

➤ [THÉMATIQUES INFRA-BAC](#)

➤ [FORMATIONS](#)

# SANTÉ (3/3) - FILIÈRES INFRA-BAC

## Questions de sexualité, d'identité de genre

### 9 Centres de santé sexuelle dans le Var

Ecoute, information, consultations médicales, dépistage des ISS, entretiens confidentiels et gratuits, test de grossesse, accompagnement de l'IVG.

A Toulon, rendez-vous gratuit et anonyme avec une gynécologue dans la semaine et 3 mois de contraception.

### Le CEGIDD du Var

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections à VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Les permanences :

Hôpital Sainte Musse à Toulon, Hôpital Georges Sand à La Seyne sur mer, Hôpital Jean Marcel à Brignoles – Rendez-vous au 04 94 14 50 56

Hôpital Bonnet à Fréjus Saint Raphaël, Maison de l'étudiant à Draguignan – Rendez-vous au 04 94 17 79 61.

### Planning Familial

- **Numéro vert : 08 00 08 11 11**
- Toulon : 5 avenue Colbert 04 22 14 54 25
- Draguignan : Hôpital de Draguignan 2<sup>ème</sup> étage – secrétariat gynécologie – 04 94 60 50 80

Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.

Permanences LGBTQIA+ : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

Association trans-mission Var : accueil accompagnement, groupes de parole - Tél : 06 52 17 77 56 - Mail : [contact@trans-mission-83.org](mailto:contact@trans-mission-83.org)

Vous avez des interrogations par rapport à votre sexualité, à la contraception, à l'IVG, au dépistage ? Voici d'autres liens utiles :

[Questionsexualite.fr](http://Questionsexualite.fr)

**Sida Info Service** : 0 800 840 800 et **Hépatite Info Service** : 0 800 845 800  
[Onsexprime.fr](http://Onsexprime.fr)

## Addictions

Si vous ou un proche avez besoin d'aide au sujet d'une addiction (tabac, cannabis, alcool...), voici les ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer :

[Drogues-info-service.fr](http://Drogues-info-service.fr) : 0 800 23 13 13.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Écoute cannabis](http://Écoute cannabis) : 0 980 980 940.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Fil santé jeunes](http://Fil santé jeunes) pour les 12-25 ans : 0 800 235 236.

De 9h à 23h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Alcool info service](http://Alcool info service) : 0 980 980 930.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.

[Tabac info service](http://Tabac info service) : 39 89.

Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.

[Joueurs Info Service](http://Joueurs Info Service) : 09 74 75 13 13

De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.





Les Consultations Jeunes Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité.

[Trouver une CJC proche de chez moi](#) (voir tout en bas de la page en lien)

# SPORT - FILIÈRES INFRA-BAC

## Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés.

-  **TOULON** : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.
-  **LA GARDE** : propose [la carte Pass'Jeune](#), réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés.
-  **SAINT-RAPHAËL** : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.
-  **FRÉJUS** propose [une Carte Jeune](#) pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.

Il convient également de vous renseigner auprès de votre [commune de résidence](#).

# CULTURE - FILIÈRES INFRA-BAC

## Le Pass Culture

Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, biens culturels etc.).



Il s'adresse aux jeunes de 18 ans et est disponible pendant 2 ans.



Pour profiter des 150 € proposés le jour de votre majorité, vous devez vous réinscrire sur l'application.

Une bonification de 50 euros est attribuée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ou selon des critères sociaux.



Déconnectez-vous et reconnectez-vous de votre compte utilisé lorsque vous aviez moins de 18 ans. Retournez sur votre application et cliquez sur "Profiter des 300€ ».

1. Téléchargez [l'application pass Culture](#) ;
2. Muzziez-vous de vos identifiants EduConnect et créez un compte ;
3. Utilisez votre crédit en achetant des activités ou des biens culturels.

## Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés. Renseignez-vous auprès de [votre mairie](#). Des exemples :

\*TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.

\*SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.

## Quelques adresses

La plupart des théâtres et cinémas proposent des tarifs réduits Etudiants, jeunes, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux.



TOULON : [Théâtre Châteaullon liberté](#) ; [Espace Comedia](#) ; [Théâtre le Colbert](#)  
[Café-Théâtre de la porte d'Italie](#) ; [Opéra](#)

LA GARDE : [Théâtre L'escale](#)

LA VALETTE : [Théâtre Marelios](#)

DRAGUIGNAN : [Théâtre de l'esplanade](#)

SAINT-RAPHAËL : [Les Esterelles](#) (regroupe toute la programmation théâtrale de l'agglomération)



[Pathé Toulon et La Valette – Le Rocher à La Garde - Le Royal à Toulon](#)

[Cinema vox Fréjus](#) - [Cinema lido Saint-Raphaël](#) -

[CGR Draguignan](#)

[Ciné azur Brignoles](#)



Pour plus d'informations : concerts, musées, activités, expositions ..., contactez les [offices de tourisme](#) ou les sites spécialisés.

# AIDES JURIDIQUES - FILIÈRES INFRA-BAC

## Aide juridictionnelle de l'État



Pour les personnes aux ressources financières insuffisantes, en procès devant un tribunal français.



L'aide juridictionnelle couvre l'ensemble ou une partie des frais occasionnés par une procédure judiciaire (rémunération des auxiliaires de justice, frais liés à l'introduction de l'instance judiciaire, au déroulement de la procédure ainsi qu'à l'exécution de la décision rendue par la justice).



[Cliquez ici](#) pour estimer votre éligibilité.

## Consultations gratuites

### auprès d'avocats, huissiers, notaires

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var met à votre disposition des permanences pour aider, informer et orienter.

CLIQUEZ SUR : [POINT-JUSTICE VAR](#)



Pour toutes les personnes rencontrant un problème et ayant besoin de conseils juridiques, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite. Des permanences sont organisées dans tout le département.



Pour prendre rendez-vous, cliquez sur le lien suivant pour retrouver tous les organismes organisant des permanences juridiques gratuites

[https://cdad83.fr/wp-content/uploads/2025/05/Plaqueette-permanences-cdad-var\\_2025\\_mai-juin.pdf](https://cdad83.fr/wp-content/uploads/2025/05/Plaqueette-permanences-cdad-var_2025_mai-juin.pdf)

# ENGAGEMENT CITOYEN - FILIÈRES INFRA-BAC

## L'association des étudiants de l'IFPVPS



L'association des Etudiants de l'IFPVPS a pour objet de favoriser les relations entre les différentes filières au travers d'activités culturelles, sportives et de loisirs et des actions à caractère humanitaire.

Elle se fixe également pour objectif de développer des actions à caractère humanitaire en concertation avec des établissements sanitaires des pays étrangers.

Tout apprenant peut y adhérer.

L'association s'organise avec un conseil d'administration et un bureau général qui réunit l'ensemble des bureaux de filières. L'association permet des projets communs ainsi qu'une entraide entre les filières.



[ifpvps.bde@gmail.com](mailto:ifpvps.bde@gmail.com)

L'engagement favorise l'acquisition de compétences et de savoirs et contribue à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des apprenants.

## Les délégués

Chaque filière de formation procède à l'élection des délégués par promotion en début d'année scolaire. Ces derniers portent auprès de la Direction la parole collective dans un dialogue ouvert et constructif sur tous les aspects de la vie à l'institut.

Ils participent notamment aux instances pédagogiques et disciplinaires correspondants à la réglementation de leur filière de formation ainsi qu'au Conseil de Vie Etudiante qui aborde sur chaque site les questions relatives à la vie des étudiants dans l'Institut.

## Démarche éco-responsable

La direction de l'IFPVPS, les formateurs, le personnel administratif et technique ainsi que l'ensemble des étudiants/élèves ou stagiaires de l'institut sont engagés dans une démarche éco-responsable. Notre établissement a choisi de développer des actions dans 3 domaines :

- **L'Implication sociétale** : s'engager, faire campagne : Vous serez sollicités pour participer à des actions de prévention et de promotion de la santé ou de promotion de nos formations. L'appel à candidature et au volontariat est fréquent !
- **L'Implication environnementale** : préserver l'environnement, consommer responsable. Il s'agit de faire en sorte que l'impact écologique sur nos actions de formation soient le plus limité possible.
- **L'Implication dans la gouvernance** de l'institut : préserver le capital humain, favoriser l'égalité des chances le dialogue avec les actions des délégués, des enquêtes menées auprès des apprenants, la participation à des actions et des événements ambitieux.

➤ [SOMMAIRE](#)

➤ [THÉMATIQUES INFRA-BAC](#)

➤ [FORMATIONS](#)

# PRÉVENTION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES

## Lutter contre l'isolement



S'engager dans [l'association des étudiants](#) et en tant que [délégué](#).



Participer aux événements et soirées organisés ou communiqués par le BDE.



Suivre l'IFPVPS sur les réseaux sociaux :



Trouver de l'aide et de l'écoute : [Voir les rubriques : SANTE PSY](#)

**Prévention du suicide** : 3114, numéro national accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière

## Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et prévention des risques psycho-sociaux

Au sein de l'institut, un dispositif de prévention, de signalement et de prise en charge vous permet le cas échéant de bénéficier d'une écoute de proximité et d'un accompagnement si vous vivez une situation de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de harcèlement ainsi que de violence sexiste ou sexuelle.

Une cellule d'écoute unique et un référent se tient à la disposition des étudiants : Madame Isabelle MOREL - [isabelle.morel@ifpvps.fr](mailto:isabelle.morel@ifpvps.fr)

Contacts extérieurs :

[antidiscrimination.fr](https://www.antidiscrimination.fr)

- Par téléphone au 3928 (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h)
- Via Tchat sur le site : <https://www.antidiscriminations.fr/> (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h) Gratuit et confidentiel.

[Guide du Var des Violences sexistes et sexuelles](#)

- 17 POLICE SECOURS, en cas d'urgence
- 114, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS
- 115 pour une mise à l'abri
- 3919 pour un besoin d'écoute et d'une réorientation

**Plateforme AVA** : plateforme départementale des femmes victimes de violences conjugales- 3 lieux d'accueil (Hyères/Toulon/Draguignan) - Tél : 04 94 00 36 29 ou 07 69 61 25 61

**Le CIDFF** : Centre d'information du droit et des familles : 04.94.65.82 84 (permanences dans tout le Var)

**Planning Familial** Numéro vert : 08 00 08 11 11

Permanence d'écoute : accueil, écoute et orientation sur la vie relationnelle, affective et sexuelle ainsi que les violences.

**SOS Homophobie** - Ligne écoute : 01 48 06 42 41

**Service d'accompagnement aux personnes victimes de violence** : (Saint Raphaël)  
Tél : 06.30.03.55.58 OU 04.83.09.81.00

# CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES POST-BAC (1/2)

## RECHERCHE DE LOGEMENT



## AIDES AU LOGEMENT



## AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES



## AIDES ALIMENTAIRES



## TRANSPORTS – AIDES À LA MOBILITÉ



## MOBILITÉ INTERNATIONALE



## ACCOMPAGNEMENT HANDICAP



# CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES POST-BAC (2/2)

## SANTÉ



## SPORT



## CULTURE



## AIDES JURIDIQUES



## ENGAGEMENT CITOYEN



## PRÉVENTION DES SITUATIONS, D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES



# RECHERCHE DE LOGEMENT (1/3) – FILIÈRES POST-BAC

## Les résidences universitaires gérées par les CROUS



Les résidences universitaires proches de nos sites de formation sont implantées sur les communes de :

- **Toulon** - 2 Résidences : « Dumont Durville » située 355 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny et « Portalis » située Rue Baudin.
- **La Garde** - 3 résidences : « Le Coudon », « Le Fenouillet » et « Le Faron », situées 657 avenue du 1er BIMP

*Il n'existe pas de résidences universitaires sur les territoires de Saint Raphaël et Draguignan.*

Lien vers [Les résidences Crous du Var.](#)



L'attribution des logements pour les **étudiants boursiers**, publics prioritaires, se déroule en juin. Une phase complémentaire d'attribution des logements pour les **étudiants boursiers ou non** a lieu à partir du mois de juillet.

Il convient de créer un **Dossier Social Etudiant** entre le **13 mars** et le **31 mai 2025** sur le site : [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)



**Procédure** pour accéder aux logements CROUS.

**Courts séjours** : vous avez aussi la possibilité de louer [un logement CROUS pour effectuer un stage hors département.](#)

## Lokavitz



Lokavitz est une plateforme gratuite d'annonces de logements chez des particuliers publiées par le CROUS (logements indépendants, chez l'habitant, colocation, locations contre services).

Ces offres sont réservées aux étudiants, il est nécessaire au préalable d'être inscrit [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

# RECHERCHE DE LOGEMENT (2/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Les partenaires locaux

 [La Maison de l'Étudiant à Toulon](#)  
(3-7 Rue de la Glacière) 04.83.16.65.20.

et

 [La Maison de l'Étudiant à Draguignan](#)  
(247 rue Jean Aicard) 04 94 76 19 05

Partenaires incontournables, ces deux services proposent aux étudiants et élèves une liste de logements référencés et vous mettent en relation avec les propriétaires, les associations, et autres partenaires locaux. Ils vous aideront aussi dans vos démarches administratives d'accès au logement. **N'hésitez pas à les contacter.**

 [l'association ensemble2générations](#) à Toulon

En contrepartie d'une chambre meublée, le jeune s'engage sur une présence régulière et/ou de petits services rendus (loyer à partir de 10€ par mois) ou seulement quelques moments de convivialité sans aide régulière (à partir de 200€ par mois). Contribution à l'association : 380 €.

 [L'Agence de colocation « COLOCATERE »](#), à Toulon

Cette agence propose une solution d'hébergement dans des colocations rénovées bénéficiant toutes de salles de bains privatives.

 [Site de la mairie de Saint Raphaël](#) propose des offres de locations pour la jeunesse

 [Association A.L.I.N.E.A à Toulon](#)  
(6, traverse Lirette 04.94.09.22.40) : Accompagnement des jeunes de 18 à 30 ans en difficultés vers le logement.

## Les résidences étudiantes privées

Ces résidences proposent aux étudiants et élèves des logements meublés, des espaces collectifs et de services sur un modèle similaire aux résidences CROUS. Voici les résidences recensées sur nos territoires :



### Toulon :

- Résidences Fac Habitat [Norbert Ségard et Maison de l'Etudiant.](#)
- Résidences GSA [Mayol et Alfred Nobel.](#)
- Résidence [Garden City Toulon.](#)
- Résidence [Les plus belles années Carré Vérane.](#)
- Résidence [Cap Campus Le Kerylos.](#)
- Résidence Philippe le Bon : 04 94 36 12 25
- Résidence [Les Bartavelles.](#)
- Résidence [oui living Toulon.](#)



### La Garde :

- Résidences Campus International [Les Asphodèles et le Saint Henri.](#)
- Résidence [Laura Lisa.](#)
- Résidence [Le Beaulieu.](#)



### La Valette :

- Résidences Fac Habitat [Estérel 1 et 2.](#)



### Saint-Raphaël :

- Résidence Fac Habitat [Les Magnolias.](#)



### Fréjus :

- Résidence Fac Habitat [La Maison des Etudiants](#)



### Draguignan :

- Résidence Saiem [Villa des Moulins.](#)

# RECHERCHE DE LOGEMENT (3/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Logement temporaire – Action logement

Cette plateforme propose des logements temporaires pour une courte ou longue durée.



Pour les élèves majeur ou mineur émancipé, en contrat d'alternance, salarié en CDD ou CDI dans une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés.



[Créez votre compte](#), et déposez votre candidature sur le logement de votre choix.

## Autres acteurs et circuit traditionnel

Etuloge

<https://www.location-etudiant.fr/>

<https://www.studapart.com/fr/logement-france>

<https://www.immojeune.com/>

<https://www.seloger.com/>

<https://www.pap.fr/>

<https://www.leboncoin.fr/>



Astuce : [DossierFacile](#) est un site qui vous permet de créer un dossier de location numérique sécurisé, regroupant toutes les pièces justificatives nécessaires à la location et labellisé par l'Etat. Une fois le dossier validé, il vous suffit de renvoyer ce dossier sous forme de lien URL ou en format PDF afin de répondre en 1 clic aux offres de logement et rassurer votre futur.e propriétaire.

# AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (1/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Les Allocations Logement de la CAF



Elles sont attribuées quel que soit le type de location (privé, Crous, colocation...). Le nom du locataire doit apparaître sur le bail.

Les étudiants et apprentis bénéficient d'un forfait ; ce qui leur garantit un revenu minimum. L'étudiant doit déclarer ses ressources personnelles et non les revenus de ses parents.

Vous pouvez rester rattaché au foyer fiscal de vos parents, même si vous percevez la CAF.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur CAF ?

[Cliquez ici](#)



La demande doit se faire une fois le bail signé via [votre espace personnel créé sur le site de la CAF](#)

Il y a un mois de carence. L'aide est effective à partir de la fin du mois suivant la demande et n'a pas d'effet rétroactif : **il faut donc effectuer cette démarche dès votre entrée dans le logement.**

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux pour déterminer l'option la plus avantageuse.

Votre CAF vous demandera en fin d'année scolaire, dans votre espace personnel, si vous conservez votre logement en juillet et août. En l'absence de réponse, le versement de l'aide est interrompu automatiquement fin juin.

Ligne de la CAF dédiée aux étudiants : 09 69 32 52 52 du lundi au vendredi de 9h à 19h30. [Contacter la CAF du Var](#)

## La Garantie Visale – Action logement

Personne ne peut se porter garant pour vous pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives ?

Visale est une caution locative qui vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

Elle peut couvrir de 9 à 36 mensualités impayées. Le locataire devra ensuite rembourser à l'organisme les sommes avancées selon un échéancier qui peut être aménagé.

Le loyer ne doit pas dépasser 1300€ et le bailleur doit être inscrit sur la plateforme.



Elle s'adresse à tous les publics entre 18 et 30 ans et aux salariés de plus de 30 ans sous certaines conditions.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur VISALE ?

[Cliquez ici](#)



[Créez votre dossier sur la plateforme](#) et obtenez votre visa qui précisera la durée de validité et le montant garanti. Cette démarche peut être effectuée avant toutes recherches de logement.

# AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (2/3) – FILIÈRES POST-BAC

## Aide à l'avance « Loca-Pass » - Action logement

Loca-Pass est une aide gratuite sous forme d'un prêt à 0% pour financer tout ou partie de  votre dépôt de garantie .

Le montant de l'aide ne pourra excéder 1 200€. La durée de remboursement du prêt peut être alignée sur la durée du bail, prorogée jusqu'à 3 mois après le départ ou de 25 mois maximum en fonction des cas. Le remboursement mensuel ne peut être inférieur à 20€.

Cette aide ne peut être cumulée avec le  [Fonds de Solidarité au Logement](#) .



Elle s'adresse aux salariés du secteur privé, aux moins de 30 ans en formation professionnelle ou en recherche d'emploi, aux étudiants salariés sous certaines conditions, aux boursiers.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Loca-Pass ?

[Cliquez ici](#)



Créez votre compte personnel sur la plateforme, remplissez votre dossier, imprimez-le et envoyez-le, complet, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée au maximum 2 mois après l'entrée dans le logement.

## Le Fonds de Solidarité au Logement ou à l'Energie (FSL)

Il s'agit d'une aide départementale permettant d'accompagner les personnes en difficultés financières vers l'accès ou le maintien dans un logement.

Elle peut prendre en charge le dépôt de garantie, l'assurance habitation, l'ouverture des compteurs de fluides, les frais d'agence, des mobiliers de première nécessité, des impayés de loyers, de paiement de factures d'eau, électricité, gaz...). Elle peut être versée sous forme de prêt à rembourser ou sous forme de subvention sans remboursement.



Locataires, propriétaires, personne hébergée gratuitement.



Si vous êtes allocataire de la CAF, il suffit de prendre contact avec votre caisse. Dans le cas contraire, Il est préférable de contacter une assistante sociale qui fera la demande pour vous.

Pour trouver votre interlocuteur en fonction de votre situation :

[Cliquez ici](#)



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement ou ADIL -  [Liste des centres et permanences du Var](#)

# AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (3/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Mobili-Jeune -



**Vous avez moins de 30 ans et êtes en contrat d'apprentissage dans une entreprise du secteur privé. Vous avez un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 1 413.54€.**

**Vous devez changer de résidence principale pour vous rapprocher de votre travail ou vous êtes en situation de double résidence.**

**Votre nouveau logement est à plus de 70 km de votre ancienne adresse (ou une durée de trajet supérieur à 40 minutes de votre ancienne adresse).**

**La date du bail doit être datée de 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de votre contrat.**



**Vous pouvez bénéficier d'une aide variant de 10€ à 100€ par mois, plafonnée à 1100 € par année de formation (après déduction de l'APL). L'aide peut porter sur 2 années de formation maximum.**



**Créez votre compte sur la plateforme dédiée, renseignez le dossier et versez les pièces justificatives. La demande doit être réalisée 3 mois avant ou 3 mois après le début du contrat en alternance.**

**Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Mobil Jeune ?**

Cliquez ici




Vous trouverez également aides et conseils utiles dans le [Guide du Logement Jeunes Provence Alpes Côte d'Azur](#)

# AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (1/5) - FILIÈRES POST-BAC

## La Bourse Régionale d'Études




**Les étudiants de nos filières ne sont pas éligibles à la bourse du CROUS mais à celle versée par le Conseil Régional.**

 Concerne tous les étudiants en cursus complet ou partiels\*, (y compris les demandeurs d'emplois indemnisés), hors apprentis et salariés ou agents en formation professionnelle continue et les demandeurs d'emploi indemnisés au titre de la RFF.

Aucune condition d'âge ou de résidence sur le territoire régional.

\*Nombre d'heures supérieur à 70H.

 La bourse régionale est comprise entre 1 454 et 6 335 euros et est versée en 10 mensualités. Pour les cursus partiels, le montant est proratisé en fonction du nombre d'heures à réaliser.

 Les demandes doivent être déposées sur la [plateforme dédiée](#).

Les dates de campagnes de dépôt ainsi que le code établissement nécessaire à la saisie vous seront communiqués dans le dossier d'inscription.

La demande peut être déposée jusqu'à 30 jours après l'entrée en formation.


**N'oubliez pas d'avertir alors votre secrétariat qui devra valider votre demande sur la plateforme.**

La bourse est attribuée sur critères sociaux. **Nous vous conseillons fortement de ne pas préjuger d'un éventuel refus et de déposer systématiquement une demande de bourses. Pour plus d'informations, voir le cadre d'intervention.**

Ainsi, en cas de changement durable de situation familiale et/ou de ressources en cours d'année, il sera possible de déposer un dossier de demande réévaluation de vos droits. [Voir procédure](#).

## La Bourse Régionale au mérite



 Concerne tous les lycéens ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat dans un des lycées de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

 300 euros pour les bacheliers 2025. (1<sup>ère</sup> année)  
400 euros pour les bacheliers 2023 ou 2024, s'ils sont boursiers, pendant la 2<sup>ème</sup> et/ou la 3<sup>ème</sup> année d'études.

 Les demandes des bacheliers 2025 doivent être déposées du 10 juillet au 30 septembre 2025 sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

Pour les étudiants boursiers des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, la demande doit être renouvelée du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025.

# AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (2/5) - FILIÈRES POST-BAC

## Major de promo



Tous les étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.



Le montant est de 400 euros par major de promotion. En cas d'exæquo, tous les majors bénéficient de l'aide.



Les demandes doivent être déposées sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

L'identité des majorants de chaque promotion est transmise par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement.

Pour simplifier leurs démarches, la Région adresse aux majorants un mail pour les inviter à déposer leur demande en ligne. Chaque dossier doit être complété sur la plateforme régionale dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'envoi du mail transmis par la Région.

Les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier doivent être jointes directement et exclusivement dans le dossier dématérialisé. Toute demande de modification et/ou de dépôt de pièces complémentaires doit obligatoirement intervenir via la messagerie sécurisée accessible dans le dossier dématérialisé.

## Les aides spécifiques du CROUS



Vous êtes dans une situation critique ? Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une aide financière en urgence ? Il existe des aides spécifiques pour répondre aux situations particulières. Selon vos besoins, cette aide peut être une allocation annuelle ou une aide ponctuelle.



Ouverts à l'ensemble des étudiants en formation initiale de moins de 35 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année pour laquelle vous demandez. Aucune limite d'âge pour les étudiants reconnus adultes handicapés.



L'aide spécifique ponctuelle : s'adresse aux boursiers et non boursiers. Cette aide vise à ce que vous puissiez poursuivre vos études malgré une situation grave se présentant au cours de l'année universitaire. Si votre situation le justifie, **plusieurs aides ponctuelles** peuvent exceptionnellement être accordées au cours d'une **même année universitaire**. Elle est cumulable avec la bourse.



L'aide spécifique annuelle : s'adresse aux non boursiers, sous certaines conditions.

Elle est cumulable avec l'aide spécifique ponctuelle.



Il faut contacter les assistantes sociales du CROUS.

Leurs bureaux se situent sur le campus de La Garde. La demande de contact se fait [via le site du CROUS](#). Un rendez-vous physique ou téléphonique vous sera proposé. Les étudiants de tous nos sites – y compris ceux de Saint-Raphaël – peuvent faire leur demande. Enfin, certains rendez-vous peuvent être programmés physiquement à la Maison de l'Étudiant de Draguignan.

# LES AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (3/5) - FILIÈRES POST-BAC

## Indemnisations France Travail

Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail sur les rémunérations possibles avant de vous inscrire en formation !

Plusieurs types de rémunérations de France Travail durant la formation sont possibles et vont dépendre de votre situation en tant que demandeur d'emploi.

Les conditions d'attribution dans un 1er temps dépendent de votre indemnisation. Ensuite, en fonction de la durée de la formation vous saurez quelles rémunérations vous pouvez percevoir.

- 1- Dans la limite de vos droits, en fonction de votre indemnisation actuelle, vous serez indemnisés au titre de l'**ARE-F** (Allocation de Retour à l'Emploi Formation), l'**ASP-F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation) ou de l'**ATI-F** (Allocation des Travailleurs Indépendants Formation).
- 2- Si la durée de vos droits est insuffisante pour percevoir l'une de ces allocations jusqu'à la fin de la formation, et que vos droits n'ont pas été rechargés, deux dispositifs peuvent vous être proposés en fonction de votre situation :  
**Le Complément de Fin de Formation (CFF)** qui équivaut à l'allocation que vous touchiez auparavant attribuée pendant 182 jours maximum de formation (la formation devant être supérieure à 6 mois).  
**La Rémunération de Fin de Formation (RFF)**. Son montant est égal au montant perçu en ARE-F ou ASP-F, ou ATI-F et plafonné à 769.49€ par mois. Cette rémunération est cumulable avec un revenu professionnel mais pas avec les bourses d'études.  
**NB** : Les listes nationales et régionales des métiers éligibles à la RFF sont mises à jour et publiée chaque début d'année et publié en début.

La durée d'indemnisation cumulée de l'allocation chômage formation + CFF (si éligible) + RFF est limitée à 3 ans.

- 3- Si vous percevez l'**ASS** (Allocation de Solidarité Spécifique), vous serez indemnisés au titre de l'**ASS -F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation).

## Le dispositif démission – reconversion



Permet de démissionner et de bénéficier des allocations chômage



Salariés du privé en CDI ayant travaillé 5 années en continu (soit 1300 jours) chez un ou plusieurs employeurs)



Toutes les informations [ICI](#)

Avant de démissionner, faites-vous accompagner par le Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP), un service gratuit et individuel. C'est une étape obligatoire pour déposer votre demande. [Liste des organismes à contacter, région par région](#)  
 Monter un dossier avec le CEP et faites-le parvenir à transitions-pro pour validation et inscrivez-vous comme demandeurs d'emploi dans les 6 mois qui suivent la validation.

## Aides à la garde d'enfants (AGE) – France Travail

Vous élevez un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ? [L'AGE](#) peut vous permettre de payer vos frais de garde.



Sont concernés les demandeurs d'emploi peu ou non indemnisés.



L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder.



La demande est à faire depuis votre espace personnel sur [francetravail.fr](http://francetravail.fr), en y joignant les justificatifs, au plus tard dans les 3 mois qui suivent votre entrée en formation ou auprès de votre conseiller.

# AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (4/5) - FILIÈRES POST-BAC

## Aide aux études supérieures de la CAF du Var



Les familles allocataires de la CAF du Var avec un enfant étudiant à charge, les étudiants allocataires de la CAF du Var dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 € en juin.

Sont concernés les étudiants de moins de 21 ans au 15 septembre, en poursuite d'études BAC +1, +2, +3 (sans redoublement ni réorientation après le bac) ne percevant pas de revenus supérieurs à 55% du SMIC liés à une activité régulière.



Le montant de cette aide varie entre 500 et 750 euros en fonction du Quotient Familial.



Dossier à remplir et à renvoyer entre le 30 septembre et le 30 novembre.

Pour plus d'informations, cliquez [ICI](#).

## Aide de la Fondation GIVEKA



Pour les étudiants de nationalité française ou suisse qui rencontrent des difficultés matérielles pour poursuivre leurs études supérieures en raison d'un accident ou d'une maladie.



Le montant de cette aide est de 5000 €.



La demande se fait via le service social du Crous : [les assistantes sociales du CROUS](#) avant le 30 novembre.

La fondation se réunit une fois par an, en février et décide des étudiants qui seront aidés.

# AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (5/5) - FILIÈRES POST-BAC

## Acteurs à consulter – partenaires locaux

**Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas, et parlez-en à votre référent administratif, le référent social vie étudiante de l'IFPVPS.**

Référents de l'Institut :

- Le référent vie sociale vie étudiante : [nathalie.salaris@ifpvps.fr](mailto:nathalie.salaris@ifpvps.fr)

Tél : 04.22.07.00.60 -

- Votre secrétariat de scolarité :

<https://www.ifpvps.fr/toutes-nos-coordonnees/>

- Certaines mairies proposent des bourses municipales d'aides aux **Jeunes** (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation, Revenu Minimum Etudiant). Il convient de vous renseigner auprès de la [mairie de votre lieu de résidence](#).
- Certaines mairies proposent des « **cartes Jeunes** » **gratuites**, ouvrant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés. Il convient de vous renseigner auprès de la [mairie de votre lieu de résidence](#). Exemples :
  - TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.
  - LA GARDE : propose [la carte Pass'Jeune](#), réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés.
  - SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.
  - FRÉJUS propose [une Carte Jeune](#) pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.
- Les **UNITES TERRITORIALES SOCIALES** du département pour les + de 26 ans (si vous n'êtes pas déjà suivi par une assistante sociale)

## Le Prêt Étudiant

Destiné à financer des études supérieures, ce type de prêt se caractérise par des taux d'intérêt bas et un remboursement différé de la somme empruntée.

Renseignez- vous auprès de votre agence bancaire.

### Le Prêt Étudiant garanti par l'Etat

C'est un dispositif spécifique permettant de contracter un prêt sans caution parentale ou d'un tiers, ni conditions de ressources. L'état apporte sa garantie aux banques partenaires sur 70% du montant emprunté.



Ouverts à l'ensemble des étudiants de moins de 28 ans et mineurs émancipés inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.



Le montant du prêt est déterminé par la banque et peut aller jusqu'à 20 000 euros.

Il n'est pas gratuit : la durée de remboursement est déterminée par la banque et peut être comprise entre 2 et 10 ans avec la possibilité de différer le remboursement.



Le nombre de prêts étudiants garantis par l'Etat accordés par an est limité.

Il faut demander une attestation de pré-éligibilité à transmettre à l'une des banques partenaires : Société Générale, Banques Populaires, Caisses d'Epargne, Crédit Mutuel, CIC, BFCOI, Crédit Agricole, Banque Postale.

# AIDES ALIMENTAIRES (1/4) - FILIÈRES POST-BAC

## Épicerie étudiante à La Garde et Toulon



À destination de tous les apprenants de l'IFPVPS habitant le Var.



Épicerie Etudiante – 232 rue Denis Papin – 83130 La Garde

Horaires : mercredi et vendredi de 14h à 18h30.  
En juillet et Août : le vendredi de 14h à 18h.



Épicerie Etudiante – Ordre de Malte – 14 rue de Malte – 83000 Toulon

Horaires : mardi de 16h à 19h.

1 panier par semaine de 6 euros pour environ 70 euros de marchandises.  
2 paniers si enfants (12 euros).  
Fruits et légumes frais à 1.20€ le kilo.  
Protections hygiéniques gratuites.



Pour s'inscrire, venir les jours de distribution avec les pièces justificatives suivantes : carte nationale d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité, justificatif de domicile (dans le Var), livret de famille (étudiants et élèves avec enfant)

Adhésion pour l'année 10€.



06. 33. 02 05 38



Courriel : [epicerieetudiants@gmail.com](mailto:epicerieetudiants@gmail.com)



La FEDET (FEédération Des Etudiants Toulonnais) dans le cadre de sa lutte contre la précarité étudiante, a mis en place une épicerie sociale et solidaire pour tous les Etudiants, **sans conditions de ressources.**

2 lieux de distribution :



7 rue Danton à TOULON.

Distribution : tous les jeudis de 13h30 à 15h et de 17h30 à 19H



Campus de LA GARDE- Bâtiment X - Université de Toulon, Avenue de l'Université.

Distribution : tous les jeudis de 13h30 à 15h.

1 Panier par semaine de 3 euros pour une valeur approximative de 40€ de marchandises.

**Conditions :**



- Obligation de réservation sur le site

dédié : <https://www.helloasso.com/associations/fedet/evenements/distributi-on-alimentaire-toulon> - PAIEMENT EN LIGNE. (Copier et coller le lien dans le navigateur)

- Carte étudiante à présenter.

Les jours d'ouverture sont indiqués sur le site de réservation, dans le menu déroulant, au moment de l'inscription.

## AIDES ALIMENTAIRES (2/4) - FILIÈRES POST-BAC

### Épicerie solidaire à Saint-Raphaël



480 boulevard de l'Aspé.

Les prix des produits sont compris entre 30 et 50% de leur valeur traditionnelle.  
Les adhérents ont accès à l'épicerie 1 fois par semaine.  
L'adhésion est de 3€.



L'adhésion est soumise à la décision d'une commission qui étudiera le projet d'accompagnement présenté au travers d'une fiche de liaison. Cette fiche disponible, auprès de votre référent administratif à l'IFPVPS, pourra être remplie par ses soins ou par un travailleur social.

Elle sera envoyée par mail.

La commission décidera alors de l'aide accordée.



06.60.63.68.04



association.esaf@gmail.com

**N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités en fonction de votre lieu de résidence**

### Épiceries solidaires à Draguignan



La Maison de l'Étudiant travaille en partenariat avec le Secours Populaire et les Restos du Cœur. Distribution le mardi.

Dossier à retirer à la Maison de l'étudiant : 247 Rue Jean Aicard, 83300 Draguignan

Tél : 04 94 76 19 05



La Musette - 462 bd John Kennedy – 06.66.00.53.88



Elle permet de réaliser un projet d'économie pour régler une facture, réparer une voiture, acheter du mobilier ...

Le taux de participation aux courses varie entre 10, 15 ou 20 % en fonction du reste à vivre et de la composition familiale.

Horaires d'ouverture : Mardi : 10h- 17h (jusqu'à 18-19h sur rendez-vous) / Jeudi 12h30-17h et vendredi : 10h-12h.



Un dossier (à vous procurer auprès de votre secrétariat ou à estelle.mary@fratelli-udv.fr) est à remplir par un travailleur social et est soumis à la décision d'une commission qui se réunit 1 fois par mois. Une adhésion de 1 € est demandée lors du 1er passage.

**N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités en fonction de votre lieu de résidence**

# AIDES ALIMENTAIRES (3/4) - FILIÈRES POST-BAC

## Aide alimentaire à Brignoles



**Association SOLCOVAR** : Distribution de colis alimentaires à Pignans, Gonfaron, Besse sur Issole, Brue Auriac et Saint-Maximin.

Pour tout renseignement et rendez-vous, appeler Madame Aurore Rolland au 06.02.66.13.75 – Mail : [rollandaurore@yahoo.fr](mailto:rollandaurore@yahoo.fr)



Association ESSOR + : 55 av Adj Chef M L' Broquier

Informations : au 04 94 69 18 89 ou [essorcv@gmail.com](mailto:essorcv@gmail.com)

N'hésitez pas à contacter le référent Vie Etudiante de l'IFPVPS (04.22.07.00.60) qui pourra vous indiquer d'autres possibilités en fonction de votre lieu de résidence

## Autres ressources

### Les chèques services

Renseignez-vous directement auprès de votre assistante sociale.

Si vous n'avez pas d'assistante sociale, contacter [l'UTS de votre secteur](#) (pour les plus de 25 ans) ou [votre mairie](#).

Contactez [votre mission locale](#) si vous êtes déjà inscrit.



Paniers repas ou repas chaud en centre ou auprès d'un Camion du Cœur

S'inscrire chaque année auprès de [l'antenne locale la plus proche de chez vous](#).

### LA CROIX ROUGE

Sous conditions de ressources et sur orientation d'un travailleur social.

Prenez contact auprès du centre le plus proche de chez vous en [cliquant ICI](#)

### LE SECOURS POPULAIRE

Sous conditions de ressources

S'inscrire directement auprès [d'une antenne locale](#).

# AIDES ALIMENTAIRES (4/4) - FILIÈRES POST-BAC

## Les restaurants du CROUS



Les étudiants peuvent bénéficier des services de restauration universitaire sur les campus suivants :



### Campus de Toulon

- Resto U L'escarpe : ouverture de 11h30 à 14h du lundi au vendredi.
- Cafétéria l'Escarpe : ouverture du lundi au dimanche de 8h à 15h

(Possibilité de petit déjeuner et formules sandwichs au tarif social).



**Restaurant du Coudon** : ouverture du lundi au vendredi 11h30 à 13h30  
**Sandwicherie « Le P'tit Beal »** : ouverture du lundi au vendredi de 8h à 14h

- Sandwicherie le Rouge et le Noir : ouverture du lundi au vendredi de 8h à 14h
- Cafétéria le Beal : ouverture du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45

Vous trouverez dans le lien suivant les menus, jours d'ouverture, horaires et adresses sur : <https://www.crous-nice.fr/se-restaurer/ou-manger/>

- Formules Tarif étudiant entre 3,30 € et 6 € : règlement par carte bancaire ou compte Izly.
- Formules Tarif étudiant boursier à 1 € dans les restoU et sandwicheries : règlement uniquement via Izly.



Vous trouverez via ce lien [la procédure pour activer votre compte Izly et le statut de boursier sur ce compte.](#)

## La carte alimentaire



### Concerne les sites de Saint-Raphaël et Draguignan

Aides réservées aux étudiants dont les sites de formation sont situés en « zone blanche » soit à plus de 20 minutes à pied ou en transport en commun d'une solution de restauration à tarif modéré (restaurant Crous ou conventionné).



Sont concernés par ce dispositif tous les étudiants de ces sites à l'exception des apprentis, des apprenants en formation continue, pris en charge par un employeur, un OPCO, ou en transition professionnelle.



20 € par mois pour les étudiants non boursiers et 40 € par mois pour les boursiers.

Cette aide se présente sous la forme d'une carte de paiement dématérialisée.

Elle est utilisable dans les commerces alimentaires et les restaurants du lundi au dimanche sans dépasser le plafond de 20 euros par jour du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026.



L'étudiant n'a rien à demander c'est l'IFPVPS qui transmet la liste des étudiants au CROUS.

L'étudiant reçoit ensuite 3 mails pour lui notifier l'attribution de l'aide, lui demander de télécharger l'application UP COHESIA et enfin l'avertir de l'alimentation et de l'activation de sa carte.

# TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (1/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Les transports en commun



Les Lignes R gionales desservies par les bus et trains **TER ZOU Ma R gion Sud** sont pr sentes sur tout le territoire avec des possibilit s d'abonnements mensuels et annuels.



A l'int rieur des m tropolles on retrouve les soci t s de lignes de bus suivantes :



Toulon - La Garde : **le R seau Mistral** : abonnements et tarifs pr f rentiels en fonction de votre statut : jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, salari s, stagiaires r mun r s...



Saint-Rapha l : **Le R seau Est rel**, avec la possibilit  d'abonnements, de tarifs pr f rentiels avec notamment le pass Dynamic r serv    tous les  tudiants et  l ves inscrits   l'IFPVPS de Saint-Rapha l. (Fournir un certificat de scolarit )



Draguignan : **Tedbus** avec la possibilit  d'abonnements et de tarifs pr f rentiels pour tous nos  tudiants et  l ves inscrits   l'IFPVPS de Draguignan (fournir un certificat de scolarit )



Brignoles : **Mouv'enbus** : **tarifs pr f rentiels et abonnements** pour les personnes en apprentissage ou en formation r mun r e.

Vous trouverez sur le site **ZOU ! Ma R gion Sud** votre itin raire quelle que soit la ligne de bus et la compagnie utilis es.

## Pass Zou !  tudes



Acc s illimit    l'ensemble des r seaux de transport r gionaux Zou (train et bus)   tous les  l ves et  tudiants  g s de moins de 26 ans, valable du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 ao t de l'ann e scolaire.



Le montant annuel est de 90   (45   pour les familles ou les  l ves dont le Quotient Familial est inf rieur ou  gal   710  )



La demande doit  tre d pos e **sur le site r gional d di ** avant le 31 mai.

### La carte Zou Solidaire et la Carte Zou solidaire +



Carte Zou solidaire : 50 % de r duction valable 1 an.  
Si Quotient familial CAF compris entre 601 et 800   / mois.



Carte Solidaire + : 90 % de r duction  
si Quotient familial CAF inf rieur ou  gal   600  /mois ou b n ficiaire de l'Allocation Adulte Handicap .



D posez votre demande de carte **sur le site r gional d di **.

Pour plus d'informations, cliquez **ICI**

### Carte Zou malin

30 % de r duction pour 1 personne + 1 accompagnant : 20  par an. Cliquez **ICI**

# TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (2/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Aide à la mobilité Parcoursup



Lycéens boursiers 2024-2025 provenant d'une autre académie, quel que soit le statut de boursiers ou non boursiers une fois entrés à l'institut.

En vous connectant à la plateforme Parcoursup, vous saurez quels sont vos vœux qui permettent de bénéficier de ce dispositif. Un bouton « Mobilité » est affiché à côté du vœu correspondant à une formation en-dehors de son académie de résidence.



Aide financière de 500€.



Demande à effectuer à partir du mois du 1er juin 2026 jusqu'au 15 janvier 2027 (date à vérifier sur le site) en se connectant à <https://amp.etudiant.gouv.fr/>

Pour compléter votre dossier de demande, il vous suffit de fournir :

- un justificatif d'inscription à l'IFPVPS et que vous avez accepté dans Parcoursup
- un relevé d'identité bancaire à votre nom, pour le virement bancaire

## Indemnités de stage et remboursement des frais de déplacement des étudiants infirmiers, manipulateurs d'électroradiologie et ergothérapeutes.



Les étudiants perçoivent des indemnités de stage et de déplacement pour les stages effectués, sous réserve qu'ils ne bénéficient d'aucune rémunération et/ou remboursement de frais de transport de leur employeur ou OPCO.



Indemnités de stage :

36 € par semaine de stage pour les étudiants de 1ère année,  
46 € par semaine de stage pour les étudiants de 2ème année,  
60 € par semaine de stage pour les étudiants de 3ème année.

Remboursement des frais de déplacement sur justificatifs en fonction du lieu de stage (transports en commun ou véhicule)

Les conditions et modalités de remboursement des indemnités de stages et frais de déplacements sont précisées dans le règlement intérieur de chaque filière.



Concernant les étudiants en ergothérapie, chaque stage fait l'objet d'une demande dématérialisée [sur le site régional dédié](#). Les indemnités sont versées directement par la région.

Les indemnités de stage et de déplacement des étudiants infirmiers et manipulateurs en électroradiologie, financés également par la Région, sont versés par l'intermédiaire de l'IFPVPS selon une procédure interne.

# TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (3/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Aides au permis de conduire

- **Permis à 1 euro** pour les jeunes entre 15 et 25 ans. C'est un prêt de l'État mis en place avec des banques et des écoles de conduite partenaires destinés au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire. [Vérifier votre éligibilité.](#)
- **CFP** : vous pouvez utiliser votre [Compte Personnel de Formation](#) pour financer la préparation aux épreuves de toutes les catégories de permis.
- [La métropole Toulon Provence Méditerranée](#) propose une aide au cofinancement du permis B à ses résidents, stagiaires de la formation professionnelle (rémunérés par France Travail) et les jeunes - hors étudiants suivis par une mission locale.
- Enfin, [certaines mairies](#) proposent des aides. Il convient de vous renseigner auprès des Missions Locales, France Travail, Bureaux Municipaux de l'Emploi, référents PLIE et Avie Cap Emploi.
- Aides au permis de [CERFAH](#)  
C'est une aide de 500€ réservée aux apprentis après 6 mois de contrat.
- [Les écoles de conduite associatives](#) s'adressent à celles et ceux qui rencontrent des difficultés économiques ou sociales ne leur permettant pas de suivre une formation au sein d'une école de conduite du secteur marchand. Les publics accueillis dans ces écoles associatives sont généralement orientés par les travailleurs sociaux, les missions locales, les pôles emploi, les collectivités locales, etc.

## Le Covoiturage

Des applications pour vos covoiturages du quotidien vous permettent de partager les trajets : [Karos](#), [blablacar](#), [mobicoop](#)....

Vous pouvez trouver aussi sur ce [site des aires de covoiturage](#) à proximité de votre position.



### Secteur Toulon-est

#### [Nouveau ! La ligne de covoiturage ZOU ! COVOIT' entre Toulon - Cuers](#)

Les conducteurs s'inscrivent sur l'application et indiquent les arrêts par lesquels ils vont passer. Sans réservation, le passager se présente à un arrêt et fait une demande. Les conducteurs sont avertis par une notification via l'application et les panneaux lumineux.

Le conducteur est indemnisé à hauteur de touche 0.50 € par trajet déclaré même sans passager 1€ pour tout trajet inférieur ou égal à 10 km et 0.10 €/ km au-delà de 10km.

Le passager paye 2.10€ par trajet (tarif inclus dans le pass proximité et Zou études)



### Secteur de Saint-Raphaël

[Le covoiturage malin avec Estérel Côte d'Azur Agglomération](#) via l'application BlablaCar Daily (application)

Le conducteur est rémunéré entre 1,5 € et 3€, Pour des trajets entre 2 et 80km, 6 trajets maximum par jour (2 voyages pour 3 passagers) limité à 150 € par mois. Gratuité pour le passager.

## Parkings

Vous trouverez des places des parkings à proximité de tous nos sites de formation. A Toulon, le parking couvert de [Zenith-Préfecture](#) propose à nos étudiants et élèves des tarifs d'abonnement de 33.80 € par mois.

# MOBILITÉ INTERNATIONALE - FILIÈRES POST-BAC

La mobilité internationale est développée et gérée en interne par Monsieur Nicolas LOPEZ, responsable de la cellule STAGE au sein de l'IFPVPS : [nicolas.lopez@ifpvps.fr](mailto:nicolas.lopez@ifpvps.fr)

## Prame Stage



Ce programme permet aux étudiants ayant validé un diplôme de niveau IV d'obtenir une bourse régionale dans le cadre de l'accomplissement d'un stage à l'étranger durant leur cursus.

Durée du stage : entre 3 et 20 semaines.

Dans un pays du monde hormis la France, Andorre et Monaco.



Ne pas bénéficier d'une allocation ERASMUS + ou toute autre aide publique

Ne pas bénéficier d'une gratification de plus de 200 € par semaine de la structure d'accueil.

Le Quotient Familial sur l'avis d'imposition ne peut excéder 26 000 euros.



125 euros par semaine complète de mobilité.

Une aide forfaitaire de 200 euros peut être accordée pour le règlement de frais de visa et de 400 euros pour les étudiants en situation de handicap.



Les demandes doivent être déposées sur la [plateforme régionale](#)

## Erasmus +



C'est un programme de mobilité étudiante au sein de l'Europe et de quelques pays associés.

Bénéficiant de la charte Erasmus +, l'IFPVPS propose aux étudiants de réaliser un stage dans le cadre de ce programme dans l'un des pays membres participant au programme.

La durée du séjour est de 10 semaines minimum.



Les aides financières sont calculées en fonction du pays d'accueil, de la durée de la mobilité.

Les dispositifs, calendrier, modalités d'éligibilité et montant des aides vous seront exposés à la rentrée.

# ACCOMPAGNEMENT HANDICAP - FILIÈRES POST-BAC

## Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) - CAF



Pour les personnes en situation de handicap, âgées de 20 ans et plus éligibles en fonction du taux d'incapacité qui est déterminé par la Commission des Droits et de l'Autonomie de Personnes Handicapées (CDAPH) et de leurs ressources.



Prestation financière mensuelle destinée à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap.



Dossier à constituer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence

[Cliquez ici](#) pour trouver la vôtre.

## Les Référents Handicap de l'IFPVPS

Tout étudiant/élève en situation de handicap peut solliciter à l'IFPVPS le référent handicap de son site de formation.

Le référent handicap vous orientera en fonction de vos besoins et facilitera votre intégration dans l'Institut :

- Écoute et soutien psychologique
- Orientation vers les dispositifs d'aide adaptés
- Mise en place d'aménagements spécifiques pour faciliter la poursuite de la formation

Le référent institutionnel est :

Mme Estelle LAVE. Tél : 04 94 00 58 87

Mail : [estelle.lave@ifpvps.fr](mailto:estelle.lave@ifpvps.fr)

Pour le site de Saint- Raphaël, il convient de s'adresser à :

Madame Anne DUCOURNEAU. Tél : 04.98.11.38.70

Mail : [anne.ducourneau@ifpvps.fr](mailto:anne.ducourneau@ifpvps.fr)

# SANTÉ (1/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Être Assuré autonome



Dans les mois suivant votre 18ème anniversaire, votre caisse primaire d'assurance maladie vous envoie un courrier postal vous indiquant que vous bénéficiez désormais de la prise en charge de vos soins sous votre propre numéro de sécurité sociale. Il vous invite à créer votre propre compte ameli.

Vous n'êtes plus rattachés à vos parents et gérez désormais votre santé.



L'assurance maladie prend en charge 70% des frais médicaux. Pour les compléter, il convient d'adhérer à une complémentaire santé. Vous pouvez rester sur la mutuelle de vos parents ou souscrire une autre mutuelle.

En cas de ressources financières modestes, il y a la possibilité de bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire. Elle est gratuite ou coûte 1€ par jour.

[Lien vers la complémentaire santé solidaire.](#)



Pensez à créer son compte sur [Ameli.fr](https://ameli.fr)

Pensez à déclarer un médecin traitant pour un suivi adapté et un meilleur remboursement de la part de l'assurance maladie.

### Consultations gratuites

L'association « Epicerie Etudiante de La Garde organise Des visites médicales gratuites sur rendez-vous pour tous les élèves inscrits à l'Épicerie.

Jours et horaires : Le mercredi entre 14h et 16h et le vendredi de 10h à 12h sur leur site de La Garde, 232 rue Denis Papin.

Téléphones : Claude 06 33 02 05 38

Brigitte 06 70 07 87 48

Suzie 06 26 47 51 83

## Pass Santé Jeunes



Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.



Avoir entre 15 et 26 ans.



L'aide régionale prend la forme de 12 coupons dématérialisés :

- 1 e-coupon « **consultation médicale** » d'un montant maximum de 42€, utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste (gynécologue, pédiatre, sage-femme, dermatologue) exerçant en région Provence Alpes Côte Azur.
- 1 e-coupon « **analyses biologiques** » d'un montant maximum de 30 € (sur présentation d'une ordonnance).
- 1 e-coupon « **Implant, D I U, diaphragme** » d'un montant maximum de 130€ (sur présentation d'une ordonnance).  
ou 4 e-coupons « **pilule, patch, anneau** » d'un montant maximum de 30€ par trimestre sur présentation d'une ordonnance.
- 1 e-coupon « **préservatifs ou protections périodiques** » d'un montant maximum de 30 € utilisable en plusieurs fois en pharmacie.
- 1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.
- 3 e-coupons « **vaccination Human Papillomavirus HPV** » : achat du vaccin pour un montant unitaire de 40.90€ et 8.95 € pour chaque acte.



La demande ainsi que l'utilisation des coupons se fait via [l'application Pass Santé Jeunes Région Sud.](#)

Service Pass Santé Jeunes de la Région Sud : 04 88 73 80 00

# SANTÉ (2/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Service de Santé Etudiant

Ce service regroupe différents professionnels de santé pouvant accompagner les étudiants au cours de leur cursus d'études selon leurs besoins.

Il est agréé centre de santé et peut donc proposer des **consultations en médecine générale**. Vous bénéficierez du tiers payant (gratuité totale sous réserve de présenter sa carte vitale et sa carte mutuelle à jour).



Lieux de consultation :

- TOULON : Bâtiment PI - Plot Baou, bureau 210 (2<sup>ème</sup> étage) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h45 à 16h45.

- LA GARDE : Bâtiment Eve – Entrée 2 : Entrée 2 : du lundi au vendredi de 8h à 16h45.

Contact : [sse@univ-tln.fr](mailto:sse@univ-tln.fr) ou 04 94 14 24 70 pour la prise de rendez-vous.

- DRAGUIGNAN : Maison de l'étudiant - 247 rue Jean Aicard - avec l'association promo soins - rendez-vous au 04 94 17 79 61

Il est également possible de rencontrer **des psychologues et médecin psychiatre** sur rendez-vous de manière gratuite (sous réserve de présenter sa carte vitale et sa carte d'identité) au BAPU83 (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire).

- Les consultations peuvent se faire en présentiel sur les sites de Toulon, La Garde par téléphone ou visio

Contact : [bapu83@univ-tln.fr](mailto:bapu83@univ-tln.fr) ou 04 94 14 24 70 pour la prise de rendez-vous.

- Sur Draguignan : Maison de l'étudiant –247 rue Jean Aicard

Permanences les lundis et jeudis - Mme Fresnel : 06.21.30.83.53

## Dispositif Santé Psy

12 séances gratuites pour échanger avec un psychologue libéral en passant par la plateforme : <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

- 1) Vérifiez votre éligibilité en indiquant l'université notée sur votre carte d'étudiant.
- 2) Choisissez parmi les psychologues proposés.

**ACCA** : plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite à distance 24h/24 et 7 jours/7 au : **0 800 73 08 15** (appels anonymes et gratuits)

## Le BAPU 83

## Autres dispositifs santé psy



1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.

**MON PARCOURS PSY** : Ce dispositif permet de bénéficier de 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie et partenaire du dispositif. Vous devez faire l'avance des frais (50 € la séance). Vous serez ensuite entièrement remboursé par la sécurité sociale et la mutuelle.

**FII Santé Jeunes : 0 800 235 236 pour les 12-25 ans**

**Association de Soins aux Professionnels de Santé (SPS)**, numéro vert ouvert 7j7 et 24h24, gratuit, anonyme et confidentiel **0 805 23 23 36**.

# SANTÉ (3/3) - FILIÈRES POST-BAC

## Questions de sexualité, d'identité de genre

### 9 Centres de santé sexuelle dans le Var

Écoute, information, consultations médicales, dépistage des ISS, entretiens confidentiels et gratuits, test de grossesse, accompagnement de l'IVG.

A Toulon, rendez-vous gratuit et anonyme avec une gynécologue dans la semaine et 3 mois de contraception.

### Le CEGIDD du Var

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections à VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Les permanences :

Hôpital Sainte Musse à Toulon, Hôpital Georges Sand à La Seyne sur mer, Hôpital Jean Marcel à Brignoles – Rendez-vous au 04 94 14 50 56

Hôpital Bonnet à Fréjus Saint Raphaël, Maison de l'étudiant à Draguignan – Rendez-vous au 04 94 17 79 61.

### Planning Familial

- **Numéro vert : 08 00 08 11 11**
- Toulon : 5 avenue Colbert 04 22 14 54 25
- Draguignan : Hôpital de Draguignan 2<sup>ème</sup> étage – secrétariat gynécologie – 04 94 60 50 80

Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.

Permanences LGBTQIA+ : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

Association trans-mission Var : accueil accompagnement, groupes de parole - Tél : 06 52 17 77 56 - Mail : [contact@trans-mission-83.org](mailto:contact@trans-mission-83.org)

Vous avez des interrogations par rapport à votre sexualité, à la contraception, à l'IVG, au dépistage ? Voici d'autres liens utiles :

[Questionsexualite.fr](http://Questionsexualite.fr)

Sida Info Service : 0 800 840 800 et Hépatite Info Service : 0 800 845 800

[Onsexprime.fr](http://Onsexprime.fr)

## Addictions

Si vous ou un proche avez besoin d'aide au sujet d'une addiction (tabac, cannabis, alcool...), voici les ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer :

[Drogues-info-service.fr](http://Drogues-info-service.fr) : 0 800 23 13 13.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Écoute cannabis](http://Écoute cannabis) : 0 980 980 940.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Fil santé jeunes](http://Fil santé jeunes) pour les 12-25 ans : 0 800 235 236.

De 9h à 23h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

[Alcool info service](http://Alcool info service) : 0 980 980 930.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.

[Tabac info service](http://Tabac info service) : 39 89.

Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.

[Joueurs Info Service](http://Joueurs Info Service) : 09 74 75 13 13

De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.

Les Consultations Jeunes Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité.

[Trouver une CJC proche de chez moi](#) (voir tout en bas de la page en lien)

# SPORT - FILIÈRES POST-BAC

## Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés.

 **TOULON** : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.

 **LA GARDE** : propose [la carte Pass'Jeune](#), réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés.

 **SAINT-RAPHAËL** : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.

 **FRÉJUS** propose [une Carte Jeune](#) pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.

Il convient également de vous renseigner auprès de votre [commune de résidence](#).

## Le SUAPS (Service des sports de l'Université)

L'inscription aux activités sportives proposées sur les campus n'est pas accessible à nos étudiants.

Toutefois vous avez accès au terrain de football et aux cours de tennis du Campus de La Garde.

## Le PASS SPORT



Etudiants de moins de 29 ans bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2024 d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire en cours.



[Le pass Sport](#) est une aide de 70 euros qui permet de financer une partie de l'inscription à un club sportif, utilisable en une seule fois.

Cette aide est cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre.



La procédure vous sera communiquée par la référente Vie Etudiante

# CULTURE - FILIÈRES POST-BAC

## Le Pass Culture

Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, biens culturels etc.).



Il s'adresse aux jeunes de 18 ans et est disponible pendant 2 ans



Pour profiter des 150 € proposés le jour de votre majorité, vous devez vous réinscrire sur l'application. Une bonification de 50 euros est attribuée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ou selon des critères sociaux.



Déconnectez-vous et reconnectez-vous de votre compte utilisé lorsque vous aviez moins de 18 ans. Retournez sur votre application et cliquez sur "Profiter des 300€ ».

4. Téléchargez [l'application pass Culture](#) ;
5. Mussiez-vous de vos identifiants EduConnect et créez un compte ;
6. Utilisez votre crédit en achetant des activités ou des biens culturels.

## Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés. Renseignez-vous auprès de [votre mairie](#). Des exemples :

\*TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon ; \*LA GARDE propose [la carte Pass'Jeune](#), réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés ; \*SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël ; \*FRÉJUS propose [une Carte Jeune](#) pour les moins de 26 ans résidant à Fréjus.

## Quelques adresses

La plupart des théâtres et cinémas proposent des tarifs réduits Etudiants, jeunes, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux.



TOULON : [Théâtre Châteauvallon liberté](#) ; [Espace Comedia](#) ; [Théâtre le Colbert](#)  
[Café-Théâtre de la porte d'Italie](#) ; [Opéra](#)

LA GARDE : [Théâtre L'escale](#)

LA VALETTE : [Théâtre Marelios](#)

DRAGUIGNAN : [Théâtre de l'esplanade](#)

SAINT-RAPHAËL : [Les Esterelles](#) (regroupe toute la programmation théâtrale de l'agglomération)



[Pathé Toulon et La Valette - Le Rocher à La Garde - Le Royal à Toulon](#)

[Cinema vox Fréjus - Cinema lido Saint-Raphaël -](#)

[CGR Draguignan](#)

[Ciné azur Brignoles](#)



Pour plus d'informations : concerts, musées, activités, expositions ..., contactez les [offices de tourisme](#) ou les sites spécialisés.

# AIDES JURIDIQUES - FILIÈRES POST-BAC

## Aide juridictionnelle de l'État



Pour les personnes aux ressources financières insuffisantes, en procès devant un tribunal français.



L'aide juridictionnelle couvre l'ensemble ou une partie des frais occasionnés par une procédure judiciaire (rémunération des auxiliaires de justice, frais liés à l'introduction de l'instance judiciaire, au déroulement de la procédure ainsi qu'à l'exécution de la décision rendue par la justice).



[Cliquez ici](#) pour estimer votre éligibilité.

## Consultations gratuites auprès d'avocats, huissiers, notaires

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var met à votre disposition des permanences pour aider, informer et orienter.

CLIQUEZ SUR : [POINT-JUSTICE VAR](#)



Pour toutes les personnes rencontrant un problème et ayant besoin de conseils juridiques, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite. Des permanences sont organisées dans tout le département.



Cliquez sur le lien suivant pour retrouver tous les organismes organisant des permanences juridiques gratuites pour prendre rendez-vous.

[https://cdad83.fr/wp-content/uploads/2025/05/Plaquette-permanences-cdad-var\\_2025\\_mai-juin.pdf](https://cdad83.fr/wp-content/uploads/2025/05/Plaquette-permanences-cdad-var_2025_mai-juin.pdf)

# ENGAGEMENT CITOYEN - FILIÈRES POST-BAC

## L'association des étudiants de l'IFPVPS



L'association des Etudiants de l'IFPVPS a pour objet de favoriser les relations entre les différentes filières au travers d'activités culturelles, sportives et de loisirs et des actions à caractère humanitaire.

Elle se fixe également pour objectif de développer des actions à caractère humanitaire en concertation avec des établissements sanitaires des pays étrangers.

Tout apprenant peut y adhérer.

L'association s'organise avec un conseil d'administration et un bureau général qui réunit l'ensemble des bureaux de filières. L'association permet des projets communs ainsi qu'une entraide entre les filières.



[ifpvps.bde@gmail.com](mailto:ifpvps.bde@gmail.com)

L'engagement favorise l'acquisition de compétences et de savoirs et contribue à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des apprenants.

## Les délégués

Chaque filière de formation procède à l'élection des délégués par promotion en début d'année scolaire. Ces derniers portent auprès de la Direction la parole collective dans un dialogue ouvert et constructif sur tous les aspects de la vie à l'institut.

Ils participent notamment aux instances pédagogiques et disciplinaires correspondants à la réglementation de leur filière de formation ainsi qu'au Conseil de Vie Etudiante qui aborde sur chaque site les questions relatives à la vie des étudiants dans l'Institut.

## Démarche éco-responsable

La direction de l'IFPVPS, les formateurs, le personnel administratif et technique ainsi que l'ensemble des étudiants/élèves ou stagiaires de l'institut sont engagés dans une démarche éco-responsable. Notre établissement a choisi de développer des actions dans 3 domaines :

- **L'implication sociétale** : s'engager, faire campagne : Vous serez sollicités pour participer à des actions de prévention et de promotion de la santé ou de promotion de nos formations. L'appel à candidature et au volontariat est fréquent !
- **L'implication environnementale** : préserver l'environnement, consommer responsable. Il s'agit de faire en sorte que l'impact écologique sur nos actions de formation soient le plus limité possible.
- **L'implication dans la gouvernance** de l'institut : préserver le capital humain, favoriser l'égalité des chances le dialogue avec les actions des délégués, des enquêtes menées auprès des apprenants, la participation à des actions et des événements ambitieux.

# PRÉVENTION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES

## Lutter contre l'isolement



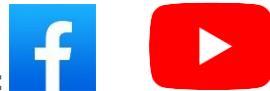
S'engager dans [l'association des étudiants](#) et en tant que [délégué](#).



Participer aux événements et soirées organisés ou communiqués par le BDE.



Suivre l'IFPVPS sur les réseaux sociaux :



Trouver de l'aide et de l'écoute : [Voir les rubriques : SANTE PSY](#)

**Prévention du suicide :** 3114, numéro national accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière

## Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et prévention des risques psycho-sociaux

Au sein de l'institut, un dispositif de prévention, de signalement et de prise en charge vous permet le cas échéant de bénéficier d'une écoute de proximité et d'un accompagnement si vous vivez une situation de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de harcèlement ainsi que de violence sexiste ou sexuelle.

Une cellule d'écoute unique et un référent se tient à la disposition des étudiants : Madame Isabelle MOREL - [isabelle.morel@ifpvps.fr](mailto:isabelle.morel@ifpvps.fr)

Contacts extérieurs :

[antidiscrimination.fr](https://www.antidiscriminations.fr/)

- Par téléphone au 3928 (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h)
- Via Tchat sur le site : <https://www.antidiscriminations.fr/> (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h) Gratuit et confidentiel.

[Guide du Var des Violences sexistes et sexuelles](#)

- 17 POLICE SECOURS, en cas d'urgence
- 114, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS
- 115 pour une mise à l'abri
- 3919 pour un besoin d'écoute et d'une réorientation

**Plateforme AVA :** plateforme départementale des femmes victimes de violences conjugales- 3 lieux d'accueil (Hyères/Toulon/Draguignan) - Tél : 04 94 00 36 29 ou 07 69 61 25 61

**Le CIDFF :** Centre d'information du droit et des familles : 04.94.65.82 84 (permanences dans tout le Var)

**Planning Familial Numéro vert :** 08 00 08 11 11

Permanence d'écoute : accueil, écoute et orientation sur la vie relationnelle, affective et sexuelle ainsi que les violences.

**SOS Homophobie - Ligne écoute :** 01 48 06 42 41

**Service d'accompagnement aux personnes victimes de violence :** (Saint Raphaël)  
Tél : 06.30.03.55.58 OU 04.83.09.81.00

## NOS COORDONNÉES

Besoin d'une information, d'une aide ? N'hésitez pas à contacter :

La référente Vie Sociale – Vie étudiante de l'IFPVPS



04 22 07 00 60



nathalie.salaris@ifpvps.fr

Toutes les coordonnées de  
l'institut : [ICI](#)

➤ [SOMMAIRE](#)

L'attribution des bourses d'études des formations sanitaires et sociales sont de la compétence du Conseil Régional et non du CROUS. **Vous ne devez donc pas effectuer votre demande sur le site [etudiants.gouv. du CROUS](https://etudiants.gouv.fr) mais sur la plateforme régionale : [Bourse régionale d'études dans les filières du sanitaire et du travail social - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)**

Le cadre d'intervention régional de la bourse d'études définit notamment les conditions d'octroi, les conditions de paiement de la bourse ainsi que les cas particuliers. Il est fortement conseillé d'en prendre connaissance. Pour cela, cliquez sur le lien : [cadre d'intervention 2026-2027.](#)

Le dépôt de la demande de bourse est possible **jusqu'à 2 mois après** le début de la formation.

Il n'y a aucune condition d'âge.

Les demandeurs d'emploi indemnisés ou pas peuvent en faire la demande.

Si vous n'appartenez pas à l'une des catégories ci-dessous, il est fortement conseillé de ne pas préjuger d'un refus et de faire systématiquement une demande de bourses.

#### **Publics NON éligibles :**

- Les agents publics fonctionnaires ou contractuels et salariés du secteur privé quels que soient leur situations (congés parental, congés sans solde, en disponibilité, en congés formation)
- Les apprentis ;
- Les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une Rémunération de Fin de Formation (RFF).

**NB :** Les étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année en disponibilité de la fonction publique restent éligibles à la bourse. Toutefois, à compter de la rentrée 2026-2027, les étudiants de 1<sup>ère</sup> année en disponibilité de la fonction publique ne sont plus éligibles à la bourse.

#### **Conditions d'attribution :**

- La bourse régionale d'étude est attribuée sur critères sociaux. L'année de référence des ressources est **l'année N-2 (avis 2025 sur les [revenus 2024](#)). Les revenus retenus se trouvent sur la ligne « Revenu Brut Global » ou « Déficit Brut Global ».**  
En cas de diminution notable des revenus perçus par rapport à ceux déclarés sur l'année N-2, ces nouveaux critères peuvent être pris en compte, sous condition de produire des justificatifs. **Le demande de recours se fera après réception de la notification de bourses définitive ; soit après la rentrée.**
- **Les étudiants âgés de 26 ans ou plus**, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de dépôt de la demande, **sont considérés comme indépendants.** Ce sont les ressources de leur foyer qui seront pris en compte.
- **Pour les étudiants de moins de 26 ans au 1er janvier 2026, ce sont les ressources des parents qui sont prises en compte.**  
**L'étudiant de moins de 26 ans** est considéré comme indépendant s'il dispose **d'un avis d'imposition à son nom et se trouve dans l'une des situations indiquées au 2.3.2 du cadre d'intervention.**
- **En cas de rupture familiale, pour les moins de 26 ans :** Une attestation d'un(e) assistant(e) social(e) doit être déposée dans le dossier. Si vous n'êtes pas suivi par un assistant social, prenez rendez-vous auprès de votre l'assistante sociale du CROUS via le lien suivant <https://www.crous-nice.fr/social-et-accompagnement/le-service-social-du-crous-pour-tous/#1664366489763-2aac6f15-1bbd> ou de votre mission locale si vous êtes déjà suivie par ce service.

**Modalités de versement :** le montant de la bourse est attribué pour une année de formation et le paiement s'effectue en 10 mensualités de septembre à juin. Le montant de la bourse est proratisé pour les étudiants en cursus partiels ou en redoublement en fonction du nombre d'heures à réaliser mais qui ne peut être inférieur à 140 H.

**NB :** La Bourse d'études ouvre droit notamment au remboursement des droits d'inscription et à l'exonération de la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) - La procédure vous sera communiquée ultérieurement.

## **LISTE DES DOCUMENTS DÉMATÉRIALISÉS À PRÉPARER (annexe 1 du cadre d'intervention)**

→ **Si vous êtes en continuité de parcours scolaire** : préparez votre numéro INE (Identifiant National Elève). Il est attribué automatiquement à tout élève et étudiant sur le territoire français. Vous le retrouverez sur vos relevés de notes, votre carte étudiante ou encore votre certificat de scolarité.

→ **Pour toute demande** :

- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) original (compte courant) au nom et prénom du demandeur ;
- Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) de l'étudiant ou du ou des parents auquel il est rattaché fiscalement.
- Seuls une quittance de loyer, une facture d'électricité ou de gaz, une facture internet ou un bail sont acceptés.
- Si l'étudiant est hébergé, il est demandé de déposer un justificatif de domicile de l'hébergeur, une attestation sur l'honneur d'hébergement (voir modèle sur le lien : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHebergement>) et la copie (Recto verso) de la carte d'identité de l'hébergeur.
- La photocopie (recto verso) de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour (recto verso) en cours de validité ou, le cas échéant, la photocopie de tout document officiel attestant de la régularité du séjour sur le territoire français ;
- Une photocopie intégrale du livret de famille des parents ou de l'étudiant faisant apparaître tous les enfants à charge fiscale de l'étudiant et/ou des parents.

→ **Les documents relatifs aux revenus qui pourront être demandés en cas de réexamen de la situation de l'étudiant**

- La photocopie intégrale du dernier avis d'imposition des parents ou de l'étudiant s'il se déclare être indépendant financièrement.
- Pour l'étudiant en couple : le dernier avis d'imposition du conjoint si distinct (y compris en cas de déclarations fiscales et/ou de résidences distinctes au cours de l'année N-1) ;
- Pour l'étudiant dont les parents résident à l'étranger, un justificatif officiel indiquant leurs revenus ;
- Pour l'étudiant dont les parents sont séparés ou divorcés, une copie intégrale de l'extrait de jugement déterminant la charge à l'un des parents et fixant le montant de la pension alimentaire. A défaut, de pension alimentaire, joindre l'avis d'imposition intégral des deux parents ; -
- Une attestation récente de France Travail indiquant le montant de l'indemnité journalière ou le refus d'indemnisation ou une attestation de l'indemnité chômage versée par le dernier employeur du secteur public ;
- Une attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois faisant apparaître le montant des prestations perçues du mois en cours ;
- Un justificatif de perception de l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- Un justificatif de perception de l'allocation enfant mineur handicapé (AEH) ;
- La pension d'invalidité.

→ **Documents relatifs aux points de charge** :

- La photocopie des justificatifs de scolarité pour l'année 2026/2027 des frères et sœurs étudiant dans l'enseignement. Le dépôt du certificat de scolarité en enseignement supérieur du ou des frères et sœurs à charge fiscalement des parents ou de l'étudiant peut être transmis jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- Si l'étudiant est pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière : l'attestation de l'organisme compétent (étudiant pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ...) ;
- Si l'étudiant est en situation de handicap : justificatif attestant d'une éligibilité à une ouverture de droits spécifiques

→ **Documents pour justifier d'un changement de situation** :

- En cas d'événement récent ayant entraîné une diminution importante des revenus par rapport à l'année de référence ou lorsque la situation personnelle de l'étudiant change :
- Naissance d'un enfant : acte de naissance ;
- Mariage ou PACS : acte de mariage ou convention de PACS ainsi que les documents financiers justifiant du changement de ressources ;
- Décès : acte de décès ;
- Perte d'emploi d'un des parents ou du conjoint : toute pièce attestant de la perte d'emploi et justification des nouveaux revenus ;
- En cas de retraite d'un des parents : attestation et justification de nouveaux revenus.

Il est conseillé d'effectuer votre demande sur un ordinateur (la démarche sur votre smartphone peut s'avérer infructueuse).

1. **Connectez-vous sur la plateforme** : <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/bourse-regionale-detudes-dans-les-filieres-du-sanitaire-et-du-travail-social>
2. **Cliquez sur « je fais ma demande »**



**Créez votre compte si vous n'en avez pas ou passez par vos identifiants France Connect.**

Connexion à mon compte Région Sud

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Ou'est-ce que FranceConnect ?

J'ai déjà un compte

Identifiant\*

Mot de passe\*

Se souvenir de moi

Mot de passe oublié ?

ME CONNECTER

Nouvel utilisateur ? [Créer mon compte Région Sud](#)

Création de compte

3. **Cliquez sur « Mes aides » et dans le menu déroulant choisissez « déposer une demande d'aide »**

Mes démarches

Tableau de bord

Mes sollicitations

Mes aides ^

Mes échanges

Suivre ou compléter mes demandes d'aide

Déposer une demande d'aide

3

4. Dans la recherche tapez « **Bourse** » (au singulier), puis choisissez « **Bourse Régionale d'Etudes pour les formations sanitaires et Sociales** »

### Choix de l'aide

Vous pouvez sélectionner une aide parmi la liste des aides disponibles.

Recherche  **Taper bourse**

Filtrer par famille de tiers

☰ Liste des aides

[Aide à la web création - Production](#)

[Bourse Régionale d'Etudes pour les formations du Sanitaire et du travail Social](#) **Choisir ce dispositif**

5. **Commencez la saisie :** Vous pouvez à tout moment interrompre la saisie de votre dossier qui s'enregistre. Vous le retrouverez dans l'onglet « tableau de bord » de l'écran d'accueil puis sur « compléter » ou sur l'onglet « Mes aides » en cliquant ensuite « suivre ou compléter vos demandes »

**Le code d'accès établissement** à renseigner est indiqué dans le DIA que vous avez reçu. (Ou le mail de votre secrétariat pour les 2èmes et 3ème année). Il correspond à votre filière et votre site de formation

**Critères d'éligibilité**

Précédent Suivant

Vérifiez votre éligibilité pour le dispositif en renseignant les critères ci-après.  
Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Code d'accès communiqué par votre établissement : \* **Copier-coller le code fourni dans le DIA ou le mail**

**Concerne les personnels de la fonction publique hospitalière pris en charge par leur institution**

Étes-vous en promotion professionnelle hospitalière ? \*  Oui  Non

Étes-vous en congé parental d'éducation ? \*  Oui  Non

Étes-vous en contrat de professionnalisation ou de qualification ? \*  Oui  Non

Étes-vous en contrat d'apprentissage ? \*  Oui  Non

**Validation des Acquis de l'expérience**

Étes-vous en parcours VAE ? \*  Oui  Non

Étes-vous salarié à temps complet ? \*  Oui  Non

**Ces critères correspondent au public non éligible. Répondez "non" si vous n'êtes pas dans l'une de ces situations.**

Une fois la page validée, si cette fenêtre apparaît c'est que

- soit, vous avez tapé « oui » dans l'une des rubriques ci-dessus et vous êtes bien dans une des situations de non-éligibilité.
- soit, vous avez tapé « oui » par erreur dans l'une des rubriques ci-dessus.
- Soit, vous avez commis une erreur de saisie dans le code établissement. **Aussi, pour éviter toute erreur nous vous conseillons de copier/coller le code à partir du DIA ou du mail reçu.**

2 3 4 X

**CRITIÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Les critères que vous avez saisis indiquent que vous n'êtes pas éligible pour ce dispositif.

Fermer

## Identification du demandeur (2/2)

Précédent

Suivant

Bienvenue, veuillez saisir les informations nécessaires ci-dessous.  
Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

### Généralités

Je suis ou je représente un(e) \*

Particulier

Domicilié(e)

En France  À l'étranger

### Mes informations personnelles

Nom complet \* Généré automatiquement

Adresse électronique Généré automatiquement

Date de naissance \* 01/01/2006  Format attendu : jj/mm/aaaa

Lieu de naissance \* XXXXXX

Nom de naissance \* XXXXXX

Téléphone \* 06 00 00 00 00

Renseignez les champs

Vous êtes domicilié : En France

nathalie salaris



adresse.data.gouv.fr

Trouver une adresse...

ex : allée Nicolas Le Blanc 56500 VANNES

Adresse postale \*

Région, département, codes, postes, voiries...

Bâtiment, résidence, entrée...

N° et voie (rue, allée, avenue, boulevard...)

Lieu-dit, boîte postale...

Code postal / Ville \*

La saisie d'une localité est obligatoire.

Champs à remplir obligatoirement

Dans la rubrique « Votre Dossier » remplir tous les champs marqués par une astérisque

## Votre dossier

< Précédent

Suivant >

Merci de saisir les informations concernant l'année de formation pour laquelle vous sollicitez votre demande de bourse d'études.

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

### ● Formation suivie

Etablissement de formation	GCS IFPVPS - ST RAPHAEL - DEI ⓘ	Vérifiez ces informations qui apparaissent automatiquement en fonction du code établissement que vous avez indiqué en début de procédure
Diplôme préparé *	Diplôme d'Etat d'Infirmier - Niveau 6 : Licence, MLD ▼	
Année de formation *	2ème Année ▼ ⓘ	Vous trouverez ces informations dans le DIA
Date d'entrée en formation *	07/09/2026 ⓘ <small>Format attendu : jj/mm/aaaa (ex : 24/12/2025)</small>	
Date de fin de formation *	09/07/2027 ⓘ <small>Format attendu : jj/mm/aaaa (ex : 24/12/2025)</small>	
Cursus pour l'année *	<input checked="" type="radio"/> Complet <input type="radio"/> Partiel ⓘ	
Nombre d'heures de formation *	1 400,00 ⓘ	Si vous êtes en cursus partiel, en redoublement, indiquez le nombre d'heures que vous devez effectuer.
Redoublant *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non ⓘ	

## Informations Dossier 2

< Précédent

Suivant >

### ● Informations complémentaires sur la demande

#### ● Parcours de formation

Année scolaire de formation *	2026-2027 ▼
Rentrée scolaire *	1 - Septembre ▼
Décret concerné	2

Je suis étudiant en continuité de parcours scolaire \*  Oui  Non continuité de parcours = l'élève ne peut justifier d'une durée supérieure à 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale

Identifiant National Etudiant (INE) \*   
Ce champ est obligatoire.

Année d'obtention du baccalauréat

Votre âge au 1er janvier 21

Nationalité \*   
Veuillez saisir une valeur

Situation de famille \*   
Ce champ est obligatoire.

Nombre d'enfants à charge \*   
Ce champ est obligatoire.

Renseignez tous les champs marqués par \*

Je suis en disponibilité de la fonction publique \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

Je suis bénéficiaire de l'allocation d'études versée par un centre hospitalier \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

Je suis salarié à temps partiel \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

Je suis en situation de handicap \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

Je suis orphelin de mes deux parents \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

Je suis bénéficiaire ou ancien bénéficiaire de prestations aide sociale enfance \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

Précision que vous souhaitez apporter à la Région

Notez ici toutes informations ou compléments d'informations que vous souhaitez porter à la connaissance de la Région.

• Indépendance financière

J'ai un logement distinct de celui de mes parents \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

J'ai des revenus supérieurs ou égaux à 50% du SMIC (Hors pension alimentaire versée par les parents) \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

les revenus correspondent à des ressources régulières (ex : allocations France travail) - Le SMIC mensuel net est égal à 1477.93 € au 01/06/2026.

J'ai mon propre avis d'impôts sur les revenus \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

Au regard des éléments déclarés, je suis reconnu indépendant financièrement

• Revenus annuels du demandeur

Je suis allocataire du RSA versé par la CAF \*  Oui  Non  
Revenu de Solidarité Active : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>  
Ce champ est obligatoire.

Je suis allocataire d'une indemnité versée par la MSA \*  Oui  Non  
MSA : <https://www.msa.fr/ffr/>  
Ce champ est obligatoire.

Je suis inscrit en Mission Locale \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

Je suis inscrit à France Travail \*  Oui  Non  
Ce champ est obligatoire.

Je perçois une pension alimentaire \*   
Ce champ est obligatoire.

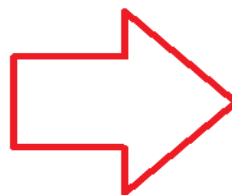
Je perçois des revenus fonciers \*   
Ce champ est obligatoire.

Je perçois une pension d'invalidité \*   
Ce champ est obligatoire.

Je perçois une allocation d'étude \*   
Ce champ est obligatoire.

Montant du revenu brut global \*  €  
Avis d'imposition N-2  
Ce champ est obligatoire.

Notez ici le montant revenu brut global en page 2 de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024



Notez ici 0 si vous ne percevez rien.

● Revenus annuels des parents du demandeur

Sur quel avis fiscal êtes-vous rattaché ? \*

Sélectionnez une valeur

Ce champ est obligatoire.

● Informations complémentaires adresses

● Adresse du foyer fiscal = adresse indiquée sur l'avis d'imposition sur lequel vous apparaissez

Rechercher une adresse

 adresse.data.gouv.fr

Numéro et voie \*

Ce champ est obligatoire.

Compléments

Code postal / Ville \*

Veillez saisir une valeur

● Informations complémentaires adresses

● Adresse de l'établissement de formation

Rechercher une adresse

 adresse.data.gouv.fr

Numéro et voie \*

Ce champ est obligatoire.

Compléments

Code postal / Ville \*

Veillez saisir une valeur

● Calcul des points de charges

● Points de charges

Distance entre le foyer fiscal et l'établissement de formation \*

0 à 249 Km

**Cliquez sur ce lien pour le calcul des kilomètres et choisissez le trajet le plus court**

Pour renseigner la distance entre le foyer fiscal et l'établissement de formation ci-dessus : [cliquez sur ce lien](#).

La distance la plus courte est retenue.

Ce champ est obligatoire.

Mon centre de formation est éloigné de mon domicile de 30 à 249 km (vérifié sur mappy.com)

Mon centre de formation est éloigné de mon domicile de 250 km à 3499 km (vérifié sur mappy.com)

Mon centre de formation est éloigné de mon domicile de 3500 km à 12999 km (vérifié sur mappy.com)

Mon centre de formation est éloigné de mon domicile de 13000 km ou plus (vérifié sur mappy.com)

Je suis en situation de handicap

Je suis aidant d'un parent en situation de handicap \*

Oui  Non

Ce champ est obligatoire.

Mes parents ont des enfants à charge fiscalement non inscrit en enseignement supérieur (excepté moi-même) \*

Oui  Non

Ce champ est obligatoire.

Mes parents ont des enfants à charge fiscalement qui étudient dans l'enseignement supérieur (PostBac) (excepté moi-même) \*

Oui  Non

Ce champ est obligatoire.

**Si votre frère ou sœur doit entrer en études supérieures à la rentrée 2026, mettez "oui" et vous communiquerez au service des bourses le certificat de scolarité à la rentrée.**

< Précédent

Suivant >

## Domiciliation bancaire

Précédent

Suivant

Vous devez ajouter une domiciliation bancaire en renseignant le formulaire ci-dessous.  
Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

- Vous pouvez ajouter une domiciliation bancaire en renseignant le formulaire ci-dessous :

Domiciliation bancaire à l'étranger, hors SEPA  Oui  Non

**Renseignez les champs**

Titulaire du compte \*  Cette information est obligatoire

IBAN \*  Exemple : FR7612345678912345678912345 Ce champ est obligatoire.

BIC

- Veillez joindre votre relevé d'identité bancaire.

Relevé d'Identité Bancaire \*

Insérez votre rib

Ajouter

## 6. Déposez les documents demandés

### Pièces justificatives

Insérer toutes les pièces obligatoires marquées d'un \*  
Dans la dernière rubrique vous pouvez joindre les documents que vous jugez indispensables à la compréhension de votre dossier

Précédent

Suivant

Veillez ajouter les pièces nécessaires à la prise en compte de votre demande.  
Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

**Documents**  
Les documents que vous déposez doivent être inférieurs à 5Mo et seules les extensions suivantes sont autorisées :  
.pdf, .png, .jpg, .jpeg

Carte d'identité, Passeport ou Titre de séjour en cours de validité \*

Le cas échéant, joindre la photocopie du récépissé de demande de la Préfecture.

Ajouter

Copie du livret de famille complet des parents \*

**Le livret de famille en totalité**

Ajouter

Dernier avis d'imposition ou de non imposition des parents ou tuteurs du demandeur \*

**L'avis d'imposition en totalité**

Ajouter

Justificatif de domicile des parents (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou d'internet) \*

Ajouter

Attestation d'hébergement signée des parents \*

Ajouter

Justificatifs de scolarité des frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur

## 7. Transmettre

### Récapitulatif

Précédent

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

En cliquant ci-dessous pour transmettre ma demande, je certifie sur l'honneur que :

- J'ai pris connaissance du [cadre d'intervention régional](#) ;
- J'ai pris connaissance des clauses liées à la [protection des données à caractère personnel](#) ;
- Les informations et pièces que j'ai transmises sont conformes \*

Dans le cadre de contrôles a posteriori, si des erreurs sont constatées dans les informations attestées, la Région pourra solliciter le remboursement total ou partiel des montants versés.

\* Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende quiconque fournira sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale, ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu (dispositions de l'article 441-6 du code pénal).

Récapitulatif des informations saisies

vérifier les informations

\* Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

cochez

En cliquant sur "Transmettre", votre demande sera alors transmise et prise en charge pour instruction par nos services.

Précédent

Transmettre

**Veillez à regarder régulièrement sur votre espace personnel, dans vos courriels et vos spams d'éventuelles demandes de documents complémentaires de la part des services de la Région. Vous avez 30 jours pour y répondre.**

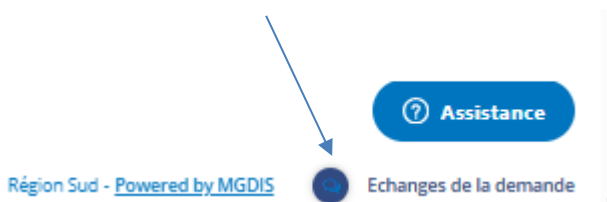
La décision d'attribution (comprenant le montant annuel et l'échelon accordés) ou de refus (précisant le motif) vous sera notifiée dans votre espace personnel.

Modalités de recours :

- Vous pouvez contester la décision dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier de notification.
- En cas de changement de situation personnelle et/ou familiale en cours d'année, consécutifs notamment à une séparation, un décès, une perte d'emploi, un départ à la retraite d'un des parents, la naissance d'un enfant ou un autre évènement impactant significativement les revenus de référence, l'étudiant peut à tout moment et dès qu'il a reçu sa notification définitive, faire une demande de révision.

Pour toute information, demande d'aide, vous pouvez contacter les services de la région :

1) de préférence, par la rubrique dédiée située en bas à droite de l'écran sur la page de votre demande



2) Par l'adresse mail suivante : [aidesaso@maregionsud.fr](mailto:aidesaso@maregionsud.fr)

3) Par téléphone : Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30 au 04.91.57.55.02 -

Ou La référente Vie Etudiante de l'IFPVPS : 04.22.07.00.60 – [nathalie.salaris@ifpvps.fr](mailto:nathalie.salaris@ifpvps.fr)